

Juin 2010

**Réforme du lycée :
Nouvelle classe de 2^{nde}
et
Accompagnement
Personnalisé**

Ce numéro a été rédigé par Michel SAROUL

avec la collaboration des formateurs du Département Lycée du CEPEC, en particulier : Laurent BOUCHARD, François CATRIN, Robert DELAVEAU, Jérôme DELOIRE, Bruno DEVAUCHELLE, Christian MEJIA-TAULE, Philippe MOUNIER, Monique SAROUL et Agnès SURGEY.

POINTS DE REPERE POUR LE LYCEE

Bulletin du Département Lycée du CEPEC
14 voie Romaine • 69290 CRAPONNE
tél : 04 78 44 61 61 • Fax : 04 78 44 63 42
e-mail : publications@cepec.org
Site Internet : www.cepec.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
CHARLES DELORME

RESPONSABLES DU COMITE DE REDACTION
ROBERT DELAVEAU
PHILIPPE MOUNIER
MICHEL SAROUL

MAQUETTE
LAURENT CHAMPREDONDE

ISSN 1624-8643

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
ENJEUX ET PROPOSITIONS POUR LE NOUVEAU LYCEE	6
Un peu d'histoire	6
Le lycée actuel : bref état des lieux.....	6
De nombreuses manières de questionner le lycée actuel et des pistes de solutions	8
Des propositions de réponses	9
L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE : DEFINITION ET ENJEUX.....	11
L'accompagnement personnalisé	11
Quelles priorités pour l'accompagnement ?	12
Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.....	16
Le tutorat.....	16
LES AUTRES PROPOSITIONS DE LA REFORME.....	17
Les groupes de niveaux de compétences	17
Les programmes	17
La vie scolaire	19
Les stages.....	19
Des questions en suspens.....	19
LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU LYCEE : QUELLE STRATEGIE POUR UNE REFLEXION EN EQUIPE ?.....	21
L'autonomie des lycées et des établissements, objectifs de la réforme.....	21
La mise en place des temps d'accompagnement : une opportunité pour le projet d'établissement	21
L'importance du conseil pédagogique	22
La nécessité de nouvelles compétences	22
La redéfinition des rôles	22
L'importance de l'évaluation	22
L'évolution de la forme scolaire	23
PRESENTATION DES FICHES – OUTILS, DOCUMENTS ANNEXES ET DE REFERENCE	24
État des lieux.....	35
Approches techniques	36
En classe.....	36
Evaluation	36
Compte-rendu	36
ANNEXES	51
DOCUMENTS DE REFERENCE	62
BIBLIOGRAPHIE	74
PROPOSITIONS DE FORMATION 2010/2011	75

AVANT PROPOS

Depuis 1992 l'équipe lycée du CEPEC accompagne les différentes réformes.

Après avoir travaillé sur l'Aide Individualisé, les TPE, l'ECJS, les groupes de compétences en langues, et de manière plus générale sur les conseils de classe, les heures de vie de classe, l'évaluation et l'aménagement du temps scolaire, nous avons accompagné depuis deux ans des établissements expérimentant diverses modalités proposées dans la réforme.

Ce « Points de Repère » s'appuie sur ces différentes expérimentations et a pour but de proposer des pistes pour accompagner la mise en œuvre de la réforme dans les établissements. Parmi tous les dispositifs proposés nous avons choisi de mettre l'accent sur l'accompagnement personnalisé.

Ce « Points de Repère », comme les précédents, a pour ambition d'aider les équipes à construire les contours de leur projet et à définir leurs priorités.

Les formateurs du Département Lycée du CEPEC – Juin 2010



Centre d'Études Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil

14, Voie Romaine

BP 47

69290 CRAPONNE

Tél : 04 78 44 61 61 / Fax : 04 78 44 63 42

accueil@cepec.org / www.cepec.org

INTRODUCTION

Après bien des hésitations la réforme des lycées est en route.

Encore une réforme, diront certains. Il est vrai que la succession des textes officiels peut donner à la fois le sentiment d'un empilage de propositions et une impression de désordre.

Néanmoins le diagnostic sur « l'état » du lycée est maintenant bien connu. Reste à en partager les enjeux et à mettre en œuvre les propositions.

Parmi celles-ci l'accompagnement personnalisé présente une des mesures « phares » : c'est à l'établissement d'en définir les différents aspects (contenu, organisation)...

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif est souvent, dans les établissements, une question d'organisation et de modalités ; les contraintes sont alors souvent mises en avant, tout particulièrement celles concernant la construction des emplois du temps.

Ces interrogations traduisent sans doute de nombreuses inquiétudes en référence aux multiples enjeux qu'il est quelquefois difficile, en équipe, de mettre au débat : définition des priorités dans la formation des élèves, place de l'enseignement des disciplines, évolution du métier d'enseignant (statut, activités, organisation du travail, compétences), modalités de prise de décision dans un établissement plus autonome.

Les établissements, « pressés » de voir les conséquences de la mise en place d'une réforme, font bien souvent l'impasse sur les différents enjeux de celle-ci.

Ce « Points de Repère », comme les précédents, a été écrit pour faciliter la mise en cohérence des dimensions opérationnelles avec les finalités et enjeux de la mise en œuvre de la réforme des lycées.

La réflexion sur le dispositif d'accompagnement personnalisé ne peut pas, par exemple, être envisagée sans prendre en compte les enjeux de cette réforme et sans une réflexion générale et collective sur les finalités et objectifs de l'accompagnement des élèves.

C'est pour cette raison que ce point de ce point de repères a été organisé en deux parties principales.

Une première partie, sous forme de texte, où nous vous proposons :

- Un rappel des enjeux et des propositions pour la réforme des lycées nécessaire à une mise en perspective de l'ensemble des propositions.
- Une réflexion sur les enjeux, objectifs et modalités possibles pour l'accompagnement personnalisé.
- Une réflexion pour la mise en place d'un projet d'équipe.

Une deuxième partie, sous forme de fiches, dans laquelle sont donnés des exemples pour illustrer les différents propos.

ENJEUX ET PROPOSITIONS POUR LE NOUVEAU LYCEE

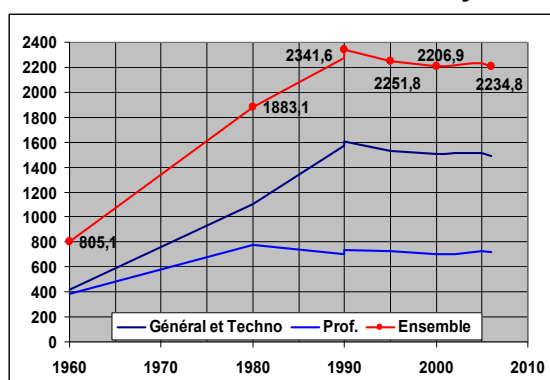
Un peu d'histoire

Au moment où nous venons de « fêter » le bicentenaire de la création du baccalauréat (décret du 17 mars 1808) nous retiendrons que depuis son origine le lycée français a subi de nombreuses évolutions : finalités et positionnement dans le système éducatif, évolutions quantitative et qualitative des publics, évolutions des matières enseignées, des épreuves au baccalauréat...

Retranscrites dans la durée ces évolutions montrent que le lycée a toujours su évoluer pour « s'adapter » à ses finalités, son public et aux évolutions des besoins de la société : création des séries technologiques, des baccalauréats professionnels (1968 création des bacs techniques, 1985 des bacs professionnels)...

Ceci est surtout vrai au cours des 30 dernières années où le lycée a dû « faire face » à une massification importante de ses publics. On notera, la progression rapide des effectifs entre les années 60 et 90 puis leur stagnation depuis la fin des années 90¹ et la difficulté à atteindre le taux de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat.

Evolution des effectifs du second cycle



Source : MEN

Les dernières « réformes », celles de 1993 et 1998, s'inscrivent parfaitement dans cette

¹ Pour des raisons démographiques sans doute mais pas seulement

histoire et ont tenté, à leur manière, d'apporter des solutions à différentes problématiques : quelle formation envisager pour assurer la formation du citoyen du XXIème siècle ? Quels parcours scolaires mettre en place pour concilier massification et hétérogénéité croissante des élèves et permettre la réussite de chacun ? Quelle préparation pour favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ? Quelles évolutions des pratiques pédagogiques, du métier d'enseignant et du fonctionnement de l'établissement scolaire pour accompagner la réussite du plus grand nombre ?

Pourtant les solutions envisagées par ces différentes réformes (2^{nde} de détermination, modules, aide individualisée, TPE...) n'ont pas totalement donné satisfaction. Force est de constater qu'il faut encore aller plus loin. Le constat est clair et partagé². Le lycée doit évoluer. Mais comment ? Refondation profonde ou modifications de surface ? Après de nombreux rapports, reports et débats il semble que ce soit plutôt la seconde voie qui ait été choisie même si au niveau de l'autonomie des établissements les propositions semblent novatrices.

Les textes sont une chose, leur mise en œuvre une autre. Elle dépendra étroitement des projets des lycées et du travail des équipes pédagogiques. Souhaitons que celles-ci puissent « profiter » de leur plus grande autonomie pour répondre au mieux aux défis proposés.

Le lycée actuel : bref état des lieux

Nous ne reprendrons ici que quelques éléments qui permettent de comprendre la nature des questions posées au lycée actuel.

Les élèves

Le lycée actuel illustre parfaitement l'effort de massification voire de démocratisation réalisé au cours des 30 dernières années.

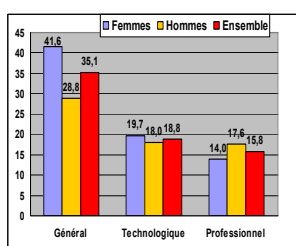
Le tableau et les graphiques ci-dessous, montrent l'évolution, au cours des années, des effectifs du lycée. On notera les différences au baccalauréat entre garçons et

² Points de convergence sur le lycée

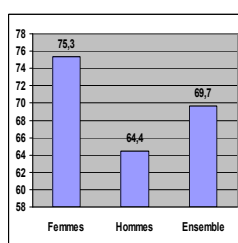
filles aussi bien dans les choix de filières que dans les taux de réussite.

ANNEE ³	SECOND CYCLE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	SECOND CYCLE PROFESSIONNEL
1960	421 900	383 200
1980	1 102 600	780 500
1990	1 571 100	704 500
1995	1 526 500	725 300
2000	1 501 500	705 400
2005	1 512 900	724 000

Taux d'accès au niveau Bac



Répartition par type de Bac et sexe



Répartition par sexe

Bac professionnel : inclut la formation en apprentissage

Taux d'accès = nb élèves en Tle / Effectif génération concernée

Les nouveaux lycéens

Cette massification s'est naturellement accompagnée d'une grande diversification des publics, diversification des projets, des motivations, des acquis, des cultures, des profils d'apprentissage...

On retrouve nombre de ces paramètres, en négatif, chez ceux que les sociologues ont appelés les nouveaux lycéens⁴.

Nous avons, dans les « Points de Repère » sur l'Aide Individualisée, donné quelques caractéristiques de ces élèves.

Souvent en difficulté en rentrant au lycée, vivant mal les pratiques d'orientation et de sélection d'une 2^{nde} en théorie de détermination, ils rencontrent le plus souvent des difficultés dans les différentes matières qu'ils perçoivent comme juxtaposées, et composées d'activités et d'exercices successifs sans signification d'ensemble.

Ils croient en une relation forte entre la réussite scolaire et la quantité de travail

³ Repères et références statistiques 2007

⁴ La classe de seconde générale et technologique est la classe qui connaît le plus fort taux de redoublement (supérieur à 15%)

fourni et ont du mal à organiser leur travail personnel autrement qu'en reproduisant des activités stéréotypées.

Le « savoir » leur apparaît comme un « déjà là » sans nécessité de construction ; il convient alors plus d'y adhérer, de l'apprendre, que de prendre de la distance...

Sans compter les difficultés liées au « genre », les différences garçons-filles deviennent problématiques (au détriment des garçons) : élèves décrocheurs, taux de passage en 2^{nde}, réussite au baccalauréat.

La formation des élèves

Cette question, pourtant essentielle, n'est pas forcément celle qui fait le plus débat ; et on peut le regretter. Elle est souvent laissée, à l'intérieur de chaque discipline, aux spécialistes. La « réforme » de 1998⁵ avait bien essayé de définir une « culture commune » pour les élèves mais sans succès. Les corporatismes disciplinaires ont eu le dernier mot et ceci même si les questions liées à l'interdisciplinarité et au travail personnel restent omniprésentes.

L'orientation

La question de l'orientation pose à la fois la question des parcours dans le lycée et celle de la suite des études.

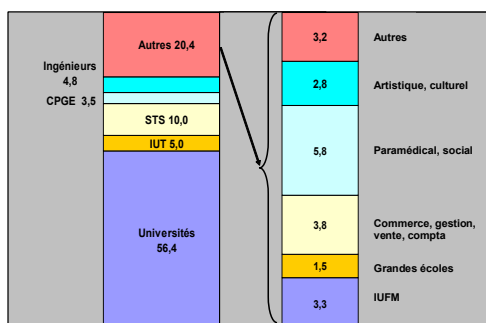
Pour ce qui est des parcours dans le lycée c'est une banalité que de constater le poids « outrancier » de certaines séries (S) et la difficulté de changer de voie sans que cela soit considéré comme une rétrogradation. Le poids social des séries rend difficile l'évolution des pratiques d'orientation.

Pour ce qui est de la poursuite d'études les graphiques suivants résument quelques-unes des problématiques du lien entre le lycée et l'enseignement supérieur :

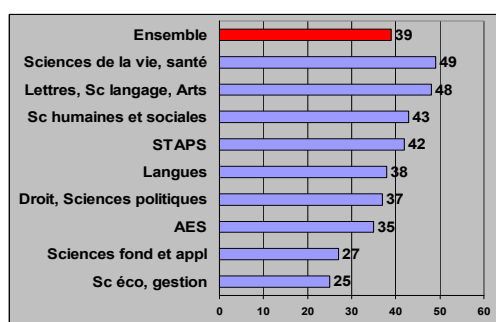
- orientation pour un pourcentage connu d'élèves dans des formations les plus recherchées ;
- orientation pour un grand nombre d'élèves vers l'université où ils connaissent un taux d'échec important.

⁵ Avec notamment la large consultation dite « Consultation Meirieu » sur : *Quels savoirs pour le Lycée ?*

Répartition enseignement supérieur (en %)



Taux d'obtention de la licence en 3 ans (bacheliers 2002)

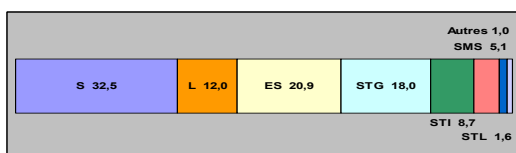


L'organisation du lycée

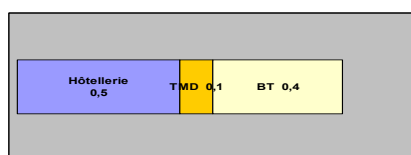
Elle reste celle définie en 1992 avec 2 types de lycée, le lycée général et technologique et le lycée professionnel, et ses différentes séries.

Force est de constater, en regardant la répartition des effectifs, un certain déséquilibre qui se traduit, par exemple, par le fait qu'un tiers des élèves du lycée général et technologique est en série S.

Répartition par séries en Term



Autres séries



Le lycée, tel qu'il est, ne propose pas la diversité des parcours nécessaire à sa massification mais des parcours préconstruits et socialement déséquilibrés.

Les pratiques pédagogiques

Les précédentes réformes ont apporté leurs lots de nouveautés dans ce domaine aussi : modules, Aide Individualisée, Travaux Personnels Encadrés, Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel... Ces nouvelles propositions ont sans doute fait émerger des pratiques nouvelles mais beaucoup de ces dispositifs sont restés à la marge, ne serait-ce que par le faible horaire qui y est affecté. Ils n'ont pas notablement influencé les pratiques habituelles dans la plupart des disciplines qui restent encore fortement marquées par l'orientation dans les séries et la préparation au baccalauréat.

C'est en particulier le cas des pratiques d'évaluation, qui malgré un certain volontarisme de l'inspection générale⁶, n'arrivent pas à évoluer dans le sens d'une meilleure prise en compte de ses fonctions pédagogiques.

L'efficacité du lycée

Parler d'efficacité ne peut se faire sans en définir des critères ce qui est difficile à faire de manière consensuelle. Faut-il prendre en compte en priorité les résultats au baccalauréat ? Les acquis des élèves ? Leur réussite dans l'enseignement supérieur ? Faut-il prendre en compte les sorties du système sans qualification ?...

En ce qui nous concerne nous souhaiterions que soient pris en compte de manière significative les résultats de la formation des élèves « mesurée » en termes d'acquis dans les différents domaines d'enseignement (les matières, les savoirs interdisciplinaires, la maîtrise du travail personnel...) mais aussi de développement personnel.

De nombreuses manières de questionner le lycée actuel et des pistes de solutions

Des domaines de questionnement

Une évolution du Système Educatif ne peut éviter de poser les questions fondamentales comme :

⁶ Les acquis des élèves, pierre de touche de la valeur de l'école ? IGEN - Juillet 2005

- Celle des finalités, avec la difficulté de concilier instruction, éducation et la nécessaire insertion sociale et professionnelle.
 - Celle de la définition de la formation des élèves dans la perspective d'une citoyenneté du XXIème siècle.
 - Celle de la prise en compte de la tension entre massification et diversification dans une perspective de démocratisation du lycée.
- Des réponses à ces différentes questions existent et sont déjà mises en œuvre :
- la définition de parcours plus individualisés avec une plus grande possibilité de choix pour les élèves ;
 - la redéfinition de la formation des élèves selon qu'il s'agit de former à une culture commune ou à une poursuite d'études ;
 - la mise en modules de cet enseignement⁷ ;
 - l'évolution de la forme scolaire⁸ avec en particulier une réflexion sur le temps scolaire et sur les différents temps de l'élève (cours, travail personnel...);
 - la place des nouvelles technologies et la mise en place des « Environnement Numérique de Travail » (voir fiche l'annexe 5);
 - l'organisation de la vie scolaire et de la participation des élèves à la vie de l'établissement ...

Un diagnostic partagé et des points de convergence

Aussi bien dans ses objectifs que dans son organisation le lycée français doit évoluer pour mieux prendre en charge les publics élèves et s'insérer dans un parcours de formation de plus en plus fréquemment tourné vers l'enseignement supérieur.

Un certain nombre de constats et de pistes font l'objet d'un consensus :

- La nécessité de garantir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Tout au long de sa scolarité, le lycéen doit se

⁷ La réforme Darcos proposait des modules d'une cinquantaine d'heures (17 semaines x 3 h) ; en comparaison la Finlande propose un enseignement modulaire constitué de modules de 36h (6 semaines x 6h)

⁸ Voir le « Points de Repère » sur l'aménagement temps scolaire (juin 2005)

préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe.

- L'objectif d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée.
- Le fait de permettre à chaque élève de mieux choisir son orientation et de faire ainsi du lycée le lieu d'une réelle liberté de choix pour les élèves.
- L'importance de rechercher de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements en particulier dans le domaine de l'accompagnement et le suivi des élèves.
- L'intérêt d'une nouvelle organisation mettant en œuvre la modularité de l'enseignement pour faciliter la progressivité et la diversification des situations d'apprentissage.
- La recherche d'une plus grande souplesse des modalités de remise à niveau dans le cadre d'une diversification du temps de présence de l'élève dans l'établissement (temps scolaire et périscolaire).
- L'évolution de l'architecture d'ensemble du lycée : 2nde de détermination pour conforter les acquis disciplinaires et méthodologiques des élèves tout en organisant l'exploration et la découverte progressives des domaines de spécialisation ou d'approfondissement du cycle terminal du lycée, adaptation aux aspirations, besoins et capacités des élèves (autonomie, liberté de choix, besoin d'accompagnement...), existence de possibilités de passerelles et de réorientation.
- Une nouvelle conception du métier d'enseignant : amélioration des relations avec les élèves, meilleure intégration de la diversité des situations éducatives (cours, aide, projet, suivi, orientation...), développement du travail en équipe.
- La modernisation du fonctionnement des établissements : offre équitablement répartie entre les établissements, autonomie et auto organisation des établissements.

Des propositions de réponses

A première vue, les propositions faites pour la réforme des lycées n'annoncent pas de profondes modifications pour la rentrée 2010 :

- pas de changement notable de l'horaire élève ;

- modification peu importante des programmes ;
- peu de changements structurels si ce n'est l'existence du tronc commun en première et la réforme des séries technologiques⁹.

Comme en 1993 avec les modules et en 1998 avec l'aide individualisée et les TPE cette réforme comporte la mise en place de nouvelles modalités qui, à priori, n'ont que peu d'effet sur ce qui structure l'essentiel du temps des élèves c'est-à-dire du temps de cours dans différentes disciplines indépendantes les unes des autres.

Néanmoins un certain nombre de propositions semblent pouvoir répondre aux différents enjeux formulés précédemment et peut-être, à terme modifier profondément le lycée français.

Les **finalités** de la réforme d'abord : il s'agit bien de mettre en place un lycée qui assure la réussite de chaque élève.

Ses **objectifs** ensuite :

- Mieux orienter : une orientation plus progressive, réversible, plus ouverte, plus juste.
- Mieux accompagner chaque lycéen : un accompagnement personnalisé, plus d'initiatives et de responsabilités.
- Mieux s'adapter à son époque : l'apprentissage des langues vivantes, l'accès à la culture, la responsabilisation des lycéens.

Ses **modalités** enfin :

- une évolution de la structure : une 2^{nde} avec un tronc commun important et des enseignements d'exploration ; une 1^{ère} avec un tronc commun, des enseignements spécifiques et la possibilité de « corrections » de trajectoire ; une terminale pour une spécialisation pour préparer à l'enseignement supérieur ;
- un rééquilibrage entre voies et séries afin de diversifier les voies d'excellence ;
- la mise en place de l'accompagnement personnalisé des élèves en fonction des différents besoins identifiés (aide, formation au travail personnel, perfectionnement...) ;
- l'importance donnée à l'orientation ;
- une plus grande autonomie et responsabilité des établissements (conseil pédagogique) ;
- le tutorat ;
- la mise en place d'un référent culture ;
- le « Passeport orientation-formation » ;
- les stages « passerelles » et les stages de remise à niveau ;
- de nouveaux programmes.

⁹ En particulier STI à la rentrée 2011

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : DEFINITION ET ENJEUX

Parmi les nombreux dispositifs proposés dans le cadre de la réforme des lycées nous avons choisi de développer plus particulièrement dans ce document **l'Accompagnement Personnalisé** qui résume un certain nombre des orientations du nouveau lycée :

- la prise en compte des **besoins** des élèves ;
- la formation à **l'orientation** ;
- le développement de **l'autonomie** et de la responsabilité des établissements.

L'accompagnement personnalisé

C'est une notion nouvelle pour le lycée, même si elle se situe dans la continuité de la mise en place des modules en 1993, de l'aide individualisée, des PPCP et TPE en 1998.

Comme tout nouveau dispositif la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé renvoie à différentes questions :

- quels en sont les enjeux ?
- comment définir l'accompagnement ?
- sur quels objets peut-il porter ?
- avec quelles modalités et moyens ?

Quels enjeux ?

Ils sont de plusieurs ordres suivant le point de vue que l'on prend : celui de la formation des élèves, celui des évolutions du métier d'enseignant ou de l'organisation de l'établissement.

Pour ce qui est de la **formation des élèves** on notera :

- l'intérêt d'une nouvelle relation pédagogique instaurée en particulier par l'Aide Individualisée ;
- la possibilité de prise en compte de différents besoins de formation : aide, perfectionnement, travail personnel, bilan, entretien ... et la possibilité pour l'élève de choisir en fonction de son projet.

AUTONOMIE ET TRAVAIL PERSONNEL

« ... Pour un nombre croissant (de lycéens) le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. » (« Points de convergence lycée »)

En ce qui concerne le **métier d'enseignant** les enjeux vont du côté :

- de la diversification des missions au-delà des « heures d'enseignement » ;
- de la nécessaire acquisition de compétences nouvelles pour assurer l'accompagnement.

Enfin pour **l'établissement** :

- la nécessité de travailler à une offre de formation à proposer aux élèves et en particulier de définir des priorités dans le cadre de cette offre ;
- la définition d'une zone d'autonomie et de responsabilité nécessitant la prise en charge collective de cet espace d'une part et l'évaluation de ce qui s'y produit d'autre part

L'accompagnement : une notion de plus en plus présente mais qui reste difficile à définir

Le terme d'accompagnement est de plus en plus présent dans le discours et les textes de l'éducation nationale : accompagnement personnalisé pour les élèves, compagnonnage pour les enseignants.

Il est par contre étonnamment absent des dictionnaires de l'éducation et de la formation.

Si dans de nombreux domaines (santé, éducation...) ce terme est de plus en plus utilisé (accompagnement éducatif, accompagnement de projet, accompagnement de la construction du savoir...) et s'il y a de nombreuses raisons pour en expliquer l'importance grandissante (développement

personnel...) il n'est pas très facile d'en délimiter le sens et le périmètre.

Le terme « accompagnement » peut être à la fois considéré comme une démarche, une fonction, une activité, une modalité...

Il croise fréquemment d'autres termes comme suivi, aide, soutien, conseil, tutorat, médiation, « coaching »...

S'il fallait donner ici une définition de l'accompagnement, cohérente avec l'accompagnement personnalisé, nous retiendrions les caractéristiques suivantes qui pourraient également décrire les principes de sa mise en œuvre :

- Accompagner serait une fonction consistant, à partir de l'action, à assurer un suivi basé sur un échange, une réflexion et une évaluation (*Dictionnaire de la formation et du développement personnel*, Paris, ESF, 1996).

- Ce suivi permettrait « l'articulation entre des temps "courts" (ceux de la classe, du programme, des élèves en situation "ici et maintenant") et des temps "moyens ou longs" qui sont ceux du développement... » (Gérard Vergnaud).

- Il renverrait à une posture particulière (éthique, écoute...) de « l'accompagnant », à des compétences, des démarches et des situations spécifiques et à l'idée d'un contrat clair passé entre un accompagnant et un accompagné porteur d'un projet et sujet acteur.

Quelles priorités pour l'accompagnement ?

L'accompagnement personnalisé fait actuellement l'objet de nombreuses expérimentations en lycée. Mais, quelles que soient les priorités définies par chacune des équipes expérimentant une « nouvelle seconde », on retrouve les différentes entrées proposées ci-dessous :

- l'aide individualisée qui propose des remises à niveaux ou des aides ponctuelles en rapport aux différents apprentissages réalisés ;
- le perfectionnement disciplinaire (ce qui représente une piste nouvelle) ;
- les travaux interdisciplinaires ;
- la formation à l'orientation ;

- l'apprentissage de l'autonomie à travers la formation au travail personnel et au travail autonome (recherche documentaire, apprentissage de la prise de parole, de la prise de notes, de l'auto-évaluation...);

- la formation personnelle et l'ouverture culturelle.

L'aide aux élèves

Nous ne faisons ici que reprendre quelques éléments déjà développés dans nos deux « Points de repères » sur la question.

L'aide individualisée : pour répondre à quels besoins des élèves ?

La réponse à cette question est essentielle pour l'identification des besoins auxquels l'aide individualisée souhaite répondre.

On peut alors distinguer :

- Les difficultés liées aux « conditions »¹⁰ d'apprentissage en termes de comportements et attitudes : motivation, comportement en classe...

- Les difficultés liées aux « conditions » d'apprentissage en termes de méthodes de travail : prise de parole en classe, travail à la maison...

- Les difficultés liées à l'apprentissage lui-même dans les différentes matières : démarches d'apprentissage, savoir-faire, connaissances...

L'identification des besoins

Notre expérience nous a appris la nécessité d'affiner l'identification et l'évaluation des besoins des élèves en croisant plusieurs sources d'informations. Parmi ces sources d'informations nous citerons :

- les tests, passés en début d'année, pour identifier les besoins d'apprentissage des élèves dans les différentes matières.
- L'observation de classes par les enseignants dans la première période

¹⁰ Les conditions d'apprentissage peuvent être pensées comme les conditions permettant à un élève d'apprendre dans différents domaines. Ces difficultés sont le plus souvent de nature interdisciplinaire.

pour évaluer les conditions d'apprentissage en termes de comportements et d'attitudes.

- Le questionnement des élèves, par des entretiens de préférence, pour compléter les points de vue précédents et évaluer ce qui a rapport au travail personnel, au projet personnel et au sens donné aux matières et aux études (profil de nouveau lycéen par exemple).

- L'ensemble de ces observations pourra alors être analysé lors d'un « conseil de professeurs » qui proposera aux élèves une aide individualisée sur des thèmes précis¹¹.

Une séquence type

Nous utilisons ici le terme de « séquence » pour bien insister sur la nécessité d'articuler un certain nombre de séances de travail afin de disposer du temps nécessaire pour mener à bien une « aide » à l'élève.

Au delà de la durée, c'est la nécessaire succession d'un certain nombre d'étapes qui nous paraît indispensable.

Les étapes d'une séquence

La mise en projet de l'élève
L'aide au diagnostic de ses difficultés
La recherche de solutions
La mise en œuvre de ces solutions et l'évaluation du réinvestissement

¹¹ Rappelons ici qu'un des critères importants de réussite d'une relation d'aide est son acceptation par l'élève et la possibilité qu'il a de choisir d'y participer ou non.

Rappelons aussi qu'un véritable choix est facilité par l'intégration des séances d'aide individualisée dans l'emploi du temps des élèves, voire la possibilité de demander aux élèves n'ayant pas A.I. de rester dans l'établissement.

La mise en projet des élèves

La motivation et l'engagement des élèves dépendent de l'enjeu qu'ils perçoivent à l'activité.

Cet enjeu, difficilement lié à l'apprentissage lui-même, dépendra le plus souvent pour l'élève de la prise de conscience du réinvestissement possible de ce qu'il aura fait en aide individualisée ; plus que tout autre, l'élève en difficulté a besoin de pouvoir dire « à quoi ça sert ».

On peut ainsi envisager que le temps collectif de la classe permette d'expérimenter ce qui a été préparé en aide individualisée et que la séance suivante en facilite l'évaluation. Le « traitement » d'un besoin du type « améliorer sa participation en classe en prenant plus souvent la parole » peut tout à fait correspondre à cette pratique. On identifie le besoin, on s'exerce en petit groupe, on s'essaye en classe, on en reparle en petit groupe.

On peut aussi préparer un devoir ou un contrôle à venir permettant ainsi l'identification d'une amélioration à travers la note obtenue.

On peut aussi, par exemple, réaliser en aide individualisée un travail qui pourra faire l'objet d'une communication à l'ensemble de la classe sous forme d'une fiche méthodologique ou d'un corrigé distribué à l'ensemble des élèves.

Le travail de « diagnostic »

Même si ce terme dans le domaine pédagogique n'est pas des plus heureux, il constitue néanmoins le cœur de la séquence d'aide individualisée.

Son objectif est de permettre à l'élève de faire des hypothèses sur l'origine de ses difficultés avant d'envisager des pistes de solutions.

Pour réaliser cela il nous semble que l'enseignant dispose de plusieurs leviers :

- Le premier est la référence à la situation dans laquelle l'élève a rencontré des difficultés. Il est nécessaire de ne pas s'éloigner de cette situation si l'on veut que l'élève décrive la manière dont il a essayé de la traiter.

- La verbalisation de la démarche utilisée par l'élève. C'est souvent à partir de cette verbalisation que l'on peut aider l'élève à pointer l'origine de ses difficultés.
- La confrontation avec d'autres élèves ayant rencontré la même difficulté. La comparaison des démarches utilisées facilitera le travail de diagnostic.

La recherche de solutions

C'est sans doute là que l'enseignant va le plus intervenir sur le « fond » en organisant les apports nécessaires et en permettant à l'élève d'expérimenter des solutions possibles à ces difficultés.

D'autres solutions pourront venir des autres élèves. Plus que la recherche de la solution idéale, c'est le choix par l'élève d'une piste de travail qui s'avérera fondamentale.

La mise en œuvre de ces solutions et l'évaluation du réinvestissement

Cette mise en œuvre peut évidemment s'expérimenter dans le cadre du temps d'aide individualisée mais elle doit permettre à l'élève de faire un retour sur la situation de classe à laquelle elle était supposée répondre. Le plus souvent elle n'y répondra qu'imparfaitement. L'important sera alors de permettre à l'élève d'identifier ses progrès.

Le perfectionnement

Pour la première fois cette réforme, lorsqu'elle parle de prendre en compte les besoins des élèves, tient compte non seulement des leurs manques mais aussi de leurs acquis permettant alors, à certains, d'envisager un perfectionnement. Si cette possibilité est intéressante en 2nde, par exemple en permettant à des élèves d'être répartis en groupes de compétences en langues vivantes, elle prendra toute son importance, selon nous, dans le cycle terminal du lycée lorsqu'il s'agira de préparer les élèves à l'enseignement supérieur.

La formation au travail personnel

« Tant qu'ils reçoivent très majoritairement des internes, les lycées continuent néanmoins d'organiser un encadrement global du temps de travail scolaire. Les devoirs et leçons sont des activités scolaires prévues dans l'emploi du temps des élèves et encadrées. Au début du XX^{ème} siècle, un élève de lycée suit de 24 à 28h de cours par semaine et chacun de ces cours génère sa relecture, des exercices ou des devoirs, des leçons, des recherches personnelles. La journée d'un interne du début du siècle montre l'importance quantitative du temps de travail hors cours et la rigueur dans sa répartition. La journée comporte en effet au moins quatre ou cinq heures d'études surveillées...» (...)

« ...La rédaction, au début des années 1980, d'un rapport sur le lycée, a donné à Antoine Prost l'occasion de décrire son fonctionnement contemporain : horaires quotidiens et hebdomadaires excessifs... en outre, dans les emplois du temps, il y a beaucoup trop de cours, et pas assez d'études. Le rapport entre le temps de cours et le temps d'étude s'est inversé en un peu plus d'un siècle, passant de 1 à deux, à 2 à 1 et souvent moins... les lycées semblent avoir oublié que le cœur des études et ce qui fait leur force et leur succès, c'est le travail des élèves. Les cours ne sont qu'un moyen parmi d'autres d'apprendre, et le travail personnel des élèves fait pleinement partie du temps d'apprentissage. »¹²

L'enjeu de la formation au travail personnel est parfaitement défini par un des points de convergence censés préparer la réforme Darcos du lycée :

« Toutes les conséquences relatives à l'allongement des parcours scolaires des jeunes doivent être tirées : pour un nombre croissant d'entre eux le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. »

¹² « Faire ses devoirs », Patrick RAYOU, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pps 21 et 25

Tous les ingrédients sont bien présents : travail personnel, autonomie, formation documentaire et au travail en groupe.

On pourrait compléter cela par quelques références puisées dans le **Socle Commun des Connaissances et Compétences** au niveau de l'acte d'apprendre :

- s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, mémoriser...),
- savoir respecter des consignes,
- rechercher l'information utile, l'analyser, la trier,
- mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées,
- savoir s'auto-évaluer ;
- savoir choisir un parcours de formation...

Nous disposons là d'un véritable projet de formation qu'il ne reste qu'à développer en respectant quelques principes :

- ne pas réduire l'apprentissage du travail personnel à ses aspects méthodologiques ; plus que du manque de techniques les élèves ont souvent du mal à réinvestir ce qu'ils ont appris dans des situations nouvelles ;
- prendre appui sur les situations de travail habituelles de l'élève : travail en classe, à la maison, en évaluation ;
- concevoir l'alternance formation / mise en situation concrète au niveau de l'équipe d'enseignants pour proposer par exemple sur une même période la mise en œuvre répétée et convergente de telles ou telles propositions méthodologiques faites aux élèves (prise de notes, organisation du travail en groupe, analyse de documents ...).

C'est aussi de cette volonté de convergence des efforts et d'optimisation de l'équipe que dépendra le choix des objets prioritaires à traiter avec les élèves quelles que soient leurs logiques :

- techniques (prises de notes, gestion du temps, organisation du travail, communication orale...)
- méthodologiques (gestion de projets, apprendre à apprendre...)
- sociales (travail en équipe, attitudes...).

La formation à l'orientation

Les chiffres sur le lycée le prouvent. De nombreux déséquilibres existent prouvant que les différents choix de filières et de séries n'ont qu'un faible lien avec le choix des élèves. Le poids social du lycée général et de la série S complique toute réflexion sur l'orientation surtout si on la pense en termes de formation.

Réfléchir à l'orientation c'est, en effet, le plus souvent penser en termes d'offre de formation, d'information des élèves pour les aider « à choisir » et de modalités pour « gérer » les différents parcours (orientation active, préinscription sur internet...).

C'est moins souvent une affaire de formation, malgré quelques textes récents sur l'orientation (mise en place des entretiens d'orientation en 3^e, 1^{ère} et Terminale). Dans notre pays la logique est encore plus **d'orienter** que de **former à l'orientation**.

Pourtant, cette dimension paraît essentielle si l'on souhaite, par exemple, rendre possibles des changements de parcours tout au long du lycée.

Ceux qui ont déjà un peu d'ancienneté dans le métier se rappellent sans doute des programmes « d'éducation aux choix » présents, il est vrai, plus fréquemment en collège qu'en lycée. La massification du lycée rend nécessaire un travail de formation des élèves à l'orientation.

Cette formation dont l'objectif principal consiste autant à « apprendre à choisir » qu'à « choisir » passe par :

- une formation des élèves pour qu'ils apprennent à se connaître, à connaître les parcours possibles et les métiers envisageables ;
- des situations de formation diversifiées (documentation, entretiens, bilans, suivi...) dans un cadre donné (par exemple les heures d'accompagnement) ;
- le vécu par les élèves d'expériences et de rencontres concrètes préparées et

exploitées au lycée (stages, entretiens, forums, tables rondes ...)

- une mise en cohérence de cette formation avec les pratiques institutionnelles en cours (choix possibles, passerelles réellement envisageables, pratiques de conseil de classe...)

- des échéances destinées, tout au long du parcours du lycéen, à l'amener à une argumentation de plus en plus solide de son projet d'orientation et des ressources qu'il y investit (entretiens d'orientation, présentation de son projet au conseil de classe, livret de projet personnel ...)

Les projets interdisciplinaires

Autre modalité de l'accompagnement personnalisé, les projets interdisciplinaires sont mis en œuvre par les établissements qui souhaitent à la fois développer :

- la motivation des élèves,
- la dimension interdisciplinaire des enseignements,
- la préparation à la démarche de projets en vue des TPE de première.

Cette démarche de projet est quelquefois mise en place pour la formation à l'orientation sous la forme de « TPO » (Travaux Personnels d'Orientation).

Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

L'analyse de certaines expérimentations montre que les modalités de mise en œuvre sont loin d'être neutres. Elles traduisent le plus souvent en positif ... ou en creux les priorités de l'établissement. Comment, en effet, interpréter le fait que les heures d'Accompagnement Personnalisé soient, par exemple, systématiquement placées à des horaires « peu adaptés ».

Cette question est d'autant plus importante que la réforme des lycées donne beaucoup d'autonomie sur ce sujet aux équipes.

En particulier c'est à l'établissement qu'il revient de définir les ressources à mettre à disposition pour l'encadrement de l'accompagnement.

En effet, pour assurer les 2h hebdomadaires/ élève il est conseillé de doubler les moyens d'encadrement : 4 heures enseignants pour encadrer 2h élèves.

L'affectation des heures enseignants, l'emploi du temps deviennent alors des outils pour mettre en œuvre les enjeux de l'accompagnement personnalisé.

D'autres modalités peuvent aussi jouer un rôle déterminant pour l'efficacité du dispositif. Elles concernent :

- la manière dont on va communiquer les propositions aux élèves et passer contrat avec eux ;

- l'organisation de la gestion par les élèves de leurs choix et sa régulation par l'équipe pédagogique ;

- le suivi et l'évaluation des élèves avec notamment la volonté d'effectuer ou non ce suivi en équipe;

- l'information faite aux familles allant notamment jusqu'à l'identification des progrès réalisés grâce aux dispositifs d'accompagnement personnalisé ...

Le tutorat

La question du suivi des élèves est au cœur de l'évolution du lycée si l'on considère que le lycée doit proposer des parcours différenciés et préparer l'orientation. La mise en place d'un tutorat peut être envisagée dans ce contexte.

Complémentaire à la fonction de professeur principal, cette fonction, déjà expérimentée par certains lycées, permet d'assurer le suivi d'un groupe d'élèves sur une année, ou mieux, sur l'ensemble du parcours en lycée.

Sa mise en place, basée sur un contrat très clair passé avec les élèves (ce qu'est le tutorat et ce qu'il n'est pas) et sur la mise à disposition d'un espace-temps (par exemple 1h par semaine) pourra poursuivre des objectifs divers (conseil en orientation, bilans (voir fiche N°16), aide aux choix des enseignements...) et prendre des formes variées (travail avec un groupe, entretien...).

LES AUTRES PROPOSITIONS DE LA REFORME

La réforme du lycée ne se limite pas à la mise en place de l'accompagnement personnalisé. Même si elles ne modifient pas, pour l'instant, fondamentalement ce qui se passe dans la classe, nous souhaitons, sans les développer, en rappeler ici les principales caractéristiques.

Les groupes de niveaux de compétences¹³

Jusqu'ici proposés essentiellement en langues vivantes les groupes de compétences permettent de prendre en compte les acquis des élèves dans la définition des parcours des élèves. En lien étroit avec la définition de modules ils devraient permettre de différencier les parcours des élèves en fonction des acquis.

Les programmes

La question des programmes est souvent, dans notre pays, considérée de manière corporatiste. On y défend la matière ainsi que les moyens qui lui sont attribués (programmes, nombre d'heures, place dans les examens,...).

La question qui se pose actuellement nous semble pourtant beaucoup plus fondamentale : à quoi faut-il former nos élèves dans le contexte d'une citoyenneté du XXI^{ème} siècle ? La réponse n'est évidemment pas simple. La réforme de 1998 avait déjà essayé de définir une culture commune. Cette définition n'a pas résisté aux débats, parfois violents, initiés par différentes matières.

On note néanmoins une évolution des programmes de nombreuses disciplines ; marquée en particulier par des approches par thèmes, par une pédagogie de projets, par l'interdisciplinarité, la référence au travail personnel des élèves...

¹³ Voir « Points de Repères » sur Les groupes de compétences en Langues Vivantes (avril 2006)

➤ Une approche par thèmes

Physique-chimie (extraits des programmes de seconde)

La prise en compte de la diversité des publics accueillis en classe de seconde nécessite une adaptation des démarches et des progressions. La présentation des programmes sous forme de thèmes a été retenue pour répondre à cette nécessité car elle offre au professeur une plus grande liberté pédagogique qu'une présentation classique pour aborder les notions de chimie et de physique.

L'approche thématique permet aussi de développer l'intérêt pour les sciences en donnant du sens aux contenus enseignés en explorant des domaines très divers, tout en gardant un fil conducteur qui assure une cohérence à l'ensemble des notions introduites. L'enseignement thématique se prête particulièrement bien à la réalisation de projets d'élèves, individualisés ou en groupes. Ces projets placent les élèves en situation d'activité intellectuelle, facilitent l'acquisition de compétences et le conduisent à devenir autonome.

Trois thèmes relatifs à la santé, la pratique sportive et à l'Univers constituent le programme.

➤ La pédagogie du projet et l'interdisciplinarité

Méthodes et pratiques scientifiques (extraits programme de l'enseignement d'exploration seconde)

L'enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » permet aux élèves de découvrir différents domaines des mathématiques, des sciences physiques et chimiques et des sciences de la vie et de la terre et des sciences de l'ingénieur pour trouver des réponses aux questions scientifiques que soulève une société moderne, de faire percevoir différents grands enjeux et de donner les moyens de les aborder de façon objective. (...) Il initie les élèves à la démarche scientifique dans le cadre d'un projet.

Littérature et société (extraits du programme de l'enseignement d'exploration seconde)

En rupture avec les formes plus traditionnelles de l'enseignement en classe de seconde, cet enseignement d'exploration doit offrir la possibilité de :

- mettre en œuvre des démarches co-disciplinaires ouvertes à l'innovation pédagogique ;
 - permettre aux élèves de réaliser certaines productions et de développer leur créativité (présentations orales, portfolios, recherches documentaires, expositions, reportages, etc.). (...)
- Cet enseignement repose nécessairement sur la mise en activité des élèves, selon les diverses modalités qui conviennent au projet retenu.

➤ **La référence au travail personnel**
Histoire-géographie (extraits du programme de seconde)

III- Maitriser des méthodes de travail personnel	
1) Développer son expression personnelle et son sens critique	- utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs)
	- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
	- participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou des explications si nécessaire
2) Préparer et organiser son travail de manière autonome	- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plan, notions et idées clés, faits essentiels, repère chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
	- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe, prendre part à une production collective.
	- utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects peu étudiés en classe

➤ **L'évaluation**

EPS (extraits du programme de seconde)

CP 5	Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi
Course en durée	
Niveau 3	Pour produire et identifier des effets immédiats sur l'organisme en fonction d'un mobile d'agir, moduler l'intensité et la durée de sa course, en rapport avec une référence personnalisée
Niveau 4	Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel, prévoir et réaliser une séquence de courses en utilisant différents paramètres (durée, intensité, temps de récupération, répétition...)
Niveau 5	Pour produire et identifier sur soi des effets différés liés à un mobile personnel dans un contexte de vie singulier (préparation à une compétition, entretien physique, bien-être psychologique...), concevoir et mettre en œuvre un projet personnalisé d'entraînement de course.

SVT (extraits du programme de seconde)

Dès la classe de seconde, les évaluations formatives jouent un rôle important pour aider les élèves à s'adapter à leur nouveau cadre de leur travail. (...)
 Le professeur choisit des supports pertinents afin d'aider les élèves le long de leur parcours. Il facilite ainsi un accompagnement personnalisé permettant un suivi des apprentissages et une orientation éclairée...

➤ **La référence aux nouvelles technologies**

SVT (extraits du programme de seconde)

Les technologies de l'information et de la communication seront mises en œuvre en de nombreuses circonstances.
 Il pourra s'agir de technologies généralistes dont on fera ici un usage spécialisé, notamment **internet** en utilisation conjointe avec des techniques de laboratoire classiques. Mais on veillera aussi à développer les savoir-faire des élèves relativement aux technologies plus spécialisées, comme par exemple **l'expérimentation assistée par ordinateur**, technique indispensable pour une formation moderne et efficace des élèves.
 L'usage de **logiciels, généralistes ou spécialisés**, est encouragé. Les sciences de la vie et de la Terre participent à la préparation du B2i niveau lycée.
 Les productions pédagogiques, les travaux d'élèves, gagneront à être exploités, en classe et hors de la classe dans le cadre d'un **environnement numérique de travail (ENT)**.

➤ **La prise en compte de la diversité des élèves**

Langues vivantes (extraits du programme de seconde)

L'organisation des enseignements de langues vivantes par groupes de compétences permet de dépasser la distinction habituelle entre LV1 et LV2 et l'organisation par classe traditionnelle et donc de moduler, selon l'élève, les objectifs et les démarches. (...)
 Compte tenu de la diversité des profils et des parcours des élèves (notamment en sections bilangues, sections européennes ou de langues orientales, sections bilingues en langue régionale), on peut, tout en consolidant le niveau de compétence attendu, amorcer déjà une progression vers le niveau supérieur.

➤ Des références à l'orientation

Méthodes et pratiques scientifiques (extraits du programme enseignement d'exploration seconde)

Cet enseignement révèle le goût et les aptitudes des élèves pour les études scientifiques, leur donne la possibilité de découvrir des métiers et des formations dans le champ des sciences et les aide à construire leur projet de poursuite d'études en leur faisant mieux connaître la nature des enseignements scientifiques, les méthodes et les approches croisées mises en œuvre.

Littérature et société (extraits programme enseignement d'exploration seconde)

... (permettre) d'engager des partenariats permettant une découverte, en situation, des formations et champs professionnels ouverts aux élèves issus de la voie littéraire (intervention de professionnels, visites hors de l'établissement, etc.).

La vie scolaire

Sous l'intitulé « Pour un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens » le constat ministériel actuel est le suivant : « Une formation insuffisante à la prise de responsabilité. Des textes portant sur les droits et devoirs des lycéens écrits il y a presque 20 ans. La participation des lycéens à la vie de l'établissement non valorisée dans la scolarité. »

Il est proposé « un apprentissage renforcé de la responsabilité ; une valorisation de l'engagement et de l'esprit d'initiative de chacun (monter et financer un projet, représenter ses pairs, s'associer aux prises de décision, etc.) et un accroissement du rôle des instances représentatives des lycéens (C.V.L.). »

Les stages

Bien que pratiqués déjà par certains établissements, les stages présentent une réelle nouveauté.

Basés sur l'idée que l'école doit être son propre recours, ces stages doivent permettre :

- de combler des manques, par exemple pour éviter un redoublement (les stages de « remise à niveau »)
- d'envisager un changement de série (les stages "passerelles")

Des questions en suspens

La réforme mise en place ne reprend pas tous les points de questionnement et les propositions qui avaient été faites. Nous en développons ci-dessous quelques uns qui nous paraissent particulièrement importants

Les emplois du temps¹⁴

« L'emploi du temps des lycéens français est, en moyenne, plus chargé de 25 % que dans les autres pays de l'O.C.D.E. »¹⁵ et pourtant les résultats ne semblent pas à la hauteur du temps passé. C'est sans doute parce que l'approche quantitative ne suffit pas à assurer l'apprentissage de tous les élèves. C'est aussi une question qualitative. Or, force est de constater, que malgré la diversification des publics élèves, les pratiques pédagogiques et l'organisation de l'emploi du temps ont peu changé.

Les élèves, dont quelquefois certains disent qu'ils « s'ennuient », ont à la fois besoin d'une plus grande variété de méthodes et de temps leur permettant certes d'apprendre, mais aussi de s'entraîner, de s'évaluer, de se perfectionner et de demander, si besoin, de l'aide. Notons que la question des horaires est très liée à celle des programmes et que de nombreuses (et puissantes) voix s'élèvent contre tout projet de réduction des horaires consacrés aux disciplines.

Les modules

Les modules existent depuis la réforme de 1993. Ils représentent plus une unité de temps que de programme.

Ils devaient constituer la base de la réforme en permettant :

- la définition de « parcours d'élèves » différenciés ;
- la définition d'unités d'enseignement porteuses de sens ;

¹⁴ Voir « Points de Repère » sur l'aménagement du temps scolaire (juin 2005)

¹⁵ Extraits proposition pour le lycée octobre 2009

- la modification des modalités de certification (unités de valeur ?) en faisant évoluer le baccalauréat.

Même si cette notion est peu présente dans les propositions actuelles, elle organise, dans le cadre de la réforme du bac professionnel, certains programmes.

Cette mise en module permet alors :

- de distinguer modules obligatoires et modules aux choix permettant de varier les propositions en fonction des bacs professionnels ;

- de valider un module indépendamment des autres ;

- de proposer de nouvelles pratiques pédagogiques centrées sur des approches thématiques et problématiques.

Les séries

Le lycée français est structuré en filières et en séries. Ceci est tellement ancré dans

les habitudes qu'aucune autre organisation ne semble possible. Et pourtant de nombreux pays structurent leur système d'une autre manière. Il n'est donc pas sûr qu'une organisation par séries soit actuellement la mieux adaptée. L'expérience montre qu'elle a mené à une hiérarchisation outrancière entre filières et séries, ce qui pousse, par exemple, aujourd'hui à vouloir « sauver » la série L. Il n'est pas certain, qu'ainsi, on pose correctement le problème qui nous paraît être avant tout celui de proposer une variété de parcours prenant en compte la diversité des élèves.

La mise en place d'un tronc commun en première peut constituer la première étape d'un changement important.

LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU LYCEE : QUELLE STRATEGIE POUR UNE REFLEXION EN EQUIPE ?

L'importance des choix laissés à l'établissement dans une logique de développement de son autonomie constitue sans doute le point le plus important de la réforme des lycées.

Cela se concrétise principalement par la nécessité de définir « l'utilisation » des moyens horaires donnés pour chacune des classes de 2nde (39h) pour assumer les 28h30 de formation des élèves (dédoublings, groupes de compétences, affectation d'heures à l'accompagnement personnalisé, regroupements de classes...).

Mais cela concerne aussi la définition des priorités pour l'accompagnement personnalisé, l'organisation du tutorat, des stages, de la vie scolaire... Bref tous les dispositifs cités précédemment dans ce « Points de Repère ».

C'est pour cette raison que nous terminerons ce « Points de Repère » par quelques réflexions sur la nécessaire dimension collective du projet à mettre en œuvre et sur la stratégie pour mener à bien cette réflexion dans un établissement.

L'autonomie des lycées et des établissements, objectifs de la réforme.

« Aujourd'hui, l'organisation et la vie du lycée sont essentiellement définies au niveau central. Les équipes pédagogiques disposent de marges de manœuvre insuffisantes... Le lycée d'aujourd'hui est trop contraint pour permettre aux équipes pédagogiques de proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque lycéen. Demain, un lycée qui laisse la place aux initiatives. Les objectifs, les programmes et les examens relèvent de la seule compétence nationale... Dans ce cadre, les méthodes pour atteindre les objectifs et pour mettre en œuvre les programmes

nationaux doivent reposer sur la prise d'initiative, la responsabilité et la capacité d'innovation accrue des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques. »

Comme le précise l'extrait précédent, l'autonomie et la responsabilité des établissements apparaissent comme des moyens indispensables pour mener à bien la réforme des lycées. Cette autonomie doit permettre d'adapter les propositions aux établissements et de favoriser ainsi les innovations.

Nombreux sont d'ailleurs les établissements qui ont expérimenté des éléments de la réforme au cours de l'année scolaire 2009-2010.

Il s'agit alors pour la plupart des établissements de poursuivre la mise en place du projet de l'établissement qui renvoie principalement :

- à la nécessité de fixer des priorités ;
- à la définition des moyens de la concertation et du travail des équipes ;
- aux modalités de préparation et de prise des décisions.

La mise en place des temps d'accompagnement : une opportunité pour le projet d'établissement

La mise en place du dispositif d'accompagnement personnalisé pose l'ensemble des questions formulées précédemment.

Elle passe par :

- une réflexion sur les enjeux,
- la définition de priorités,
- l'affectation des moyens humains et matériels,
- la construction d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Il s'agit donc, en équipe, de conduire une véritable démarche de projet qui, à partir de l'existant, des expériences précédentes, des enjeux, permettra la définition des priorités et des actions.

L'importance du conseil pédagogique

Défini par la loi d'orientation de 2005 et précisé par la réforme des lycées le conseil pédagogique apparaît comme le maillon essentiel de la démarche de projet.

Entre le conseil d'administration ou d'établissement et le travail des différentes équipes, le conseil pédagogique constitue le « groupe de pilotage » qui permet à la fois l'organisation du travail de réflexion et la préparation de la prise de décision.

Le fait qu'il regroupe les différents acteurs de l'établissement avec en particulier un représentant par discipline nous paraît garantir, par exemple, pour l'accompagnement personnalisé, l'équilibre entre les dimensions pédagogiques et éducatives.

La nécessité de nouvelles compétences

Il semble difficile d'imaginer une réforme et de mettre en place de nouveaux dispositifs sans penser à de nouvelles activités et compétences pour les acteurs.

Il va sans dire, et c'est peut-être ce qui la rend difficile, que la réforme du lycée va de pair avec l'évolution du métier d'enseignant et celle de l'organisation de l'établissement.

En ce qui concerne l'évolution du métier d'enseignant la réforme introduit de nouvelles missions comme par exemple celle liée au tutorat, au référent – culture...

Ces nouvelles activités renvoient à de nouvelles compétences qu'il faudra bien d'une manière ou d'une autre acquérir.

Parmi celles-ci celles qui concernent l'accompagnement nous paraissent fondamentales.

La redéfinition des rôles

Nouvelles missions, nouvelles activités, nouveaux dispositifs, nouvelles compétences... Il est un fait que le travail en équipes et le volontarisme ne suffiront pas à rendre cohérent l'ensemble des actions.

L'organisation de l'établissement et la définition des rôles des différents acteurs font partie des décisions à prendre dans le cadre du projet.

Cela passe entre autres par :

- La mise en place d'instances. Au vu du rôle majeur joué aujourd'hui par les équipes disciplinaires dans la réussite de projets d'envergure, l'implication du conseil pédagogique¹⁶ dans le pilotage de ce type de projet est, comme on l'a vu précédemment, essentielle. C'est par exemple à cette instance que reviendrait la tâche de proposer aux collègues un planning annuel permettant de cibler les contributions de chacun aux grandes étapes de l'année (formations méthodologiques, aide à la réussite, orientation, préparation des conseils de classes etc.).

- La définition précise de « qui fait quoi » dans le dispositif : le responsable de niveau / le PP / les tuteurs / les profs concernés par les heures d'aide personnalisée / les autres enseignants ...

- L'organisation de temps de concertation réguliers permettant aux différents intervenants de faire le point, de « régler » leurs interventions et surtout de pouvoir les anticiper sans se demander chaque semaine ce qu'ils devront mettre en œuvre.

- La mise en œuvre d'une politique de communication auprès des élèves et des familles pour préciser le fonctionnement, définir les « règles du jeu » et valoriser le projet dans une logique de développement de l'image du lycée.

L'importance de l'évaluation

Nous insistons beaucoup auprès des équipes pour formuler les enjeux, choisir des priorités afin de se donner de solides garanties de réussite. Une bonne façon d'en assurer le suivi et donc d'éviter les dérives consiste à mettre en œuvre un dispositif d'évaluation permettant d'apprécier l'efficacité du dispositif mis en œuvre en regard de ses objectifs.

¹⁶ Le conseil pédagogique regroupe ... et a comme missions ...

La formulation d'indicateurs apparaît donc comme une étape importante de la construction du projet : à quoi verrons-nous la réussite de nos actions ? Comment régulerons-nous les moyens mis en œuvre ? (voir fiche N°2)...

L'évolution de la forme scolaire

En conclusion de notre réflexion nous souhaiterions attirer l'attention sur un des enjeux, à nos yeux fondamental de la réforme, à savoir l'évolution de la forme scolaire.

Nous mettons sous ce terme tout ce qui renvoie à l'organisation scolaire qui se traduit par des emplois du temps, des rythmes, des types de regroupements élèves, des espaces de travail...

Il nous semble en effet qu'il peut être utile de questionner ces différents aspects.

Comment en effet organiser les différents « temps et espaces » permettant aussi bien aux élèves qu'aux enseignants d'articuler les différents temps de formation et de réflexion ?

Cela passe sans doute par une réflexion renouvelée sur le temps scolaire¹⁷.

On dit, par exemple, fréquemment, que les lycéens ont trop de cours et ne travaillent pas assez personnellement.

Comment va-t-on concrètement organiser le tutorat ? Les groupes de compétences en langues ? Le travail personnel des élèves... mais aussi programmer des temps de concertation de l'équipe

De quels espaces devons-nous disposer pour organiser l'alternance de temps de cours, de rencontre individuelles (orientation), d'assemblée générale, de préparation de conseils en classe, d'aide en groupes de besoins d'élèves issus de plusieurs classes, de vie scolaire... La mise en œuvre d'une réforme authentique du lycée pourra-t-elle se faire sans une remise en question fondamentale de la « forme scolaire » actuelle ? La question mérite d'être posée, la réforme actuelle n'y a sans doute pas répondu.

¹⁷ Voir « Points de Repère » sur l'aménagement du temps scolaire (juin 2005)

PRESENTATION DES FICHES – OUTILS, DOCUMENTS ANNEXES ET DE REFERENCE

FICHES-OUTILS

- Fiche n°1 : Un bilan des expérimentations en 2009/2010 de la nouvelle classe de 2^{nde}
- Fiche n°2 : Des exemples d'indicateurs pour évaluer les expérimentations
- Fiche n°3 : Définition des priorités pour l'accompagnement personnalisé
- Fiche n°4 : Exemple d'affectation des heures d'enseignement en groupes à effectifs réduits
- Fiche n°5 : Exemple d'accompagnement personnalisé (parcours-élève)
- Fiche n°6 : Exemple d'organisation des emplois du temps enseignants
- Fiche n°7 : Organisation de l'accompagnement personnalisé (parcours-établissement)
- Fiche n°8 : Quelles propositions pour la prise en charge des élèves en difficulté ?
- Fiche n°9 : Exemple de module d'aide au travail personnel
- Fiche n°10 : Autonomie et travail personnel
- Fiche n°11 : Exemple de module « apprentissage d'une technique » (prise de notes)
- Fiche n°12 : Exemple de module « apprendre à apprendre »
- Fiche n°13 : Exemple de module de formation méthodologique (réalisation d'un dossier documentaire)
- Fiche n°14 : La formation des élèves à l'orientation
- Fiche n°15 : Orientation active au lycée / entretien d'orientation : état des lieux
- Fiche n°16 : Conduire un entretien d'orientation
- Fiche n°17 : Livret de suivi, portfolio, passeport orientation-formation, Webclasser...
- Fiche n°18 : Un exemple de projet d'année : les TAE

ANNEXES

- Annexe 1 : Académie Nancy-Metz / extension de l'expérimentation du Baccalauréat professionnel en 3 ans / recommandations pédagogiques pour la seconde professionnelle / année scolaire 2008-2009 (extraits)
- Annexe 2 : Compétences « s'orienter » (ministère de l'éducation du Québec)
- Annexe 3 : Comparaisons internationales : le cas de la Finlande
- Annexe 4 : Quelques points de repères sur le Baccalauréat (extraits rapport Sénat)
- Annexe 5 : Accompagnement personnalisé, ENT et TIC : conduire vers l'autonomie ?

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Vers un nouveau lycée en 2010 : présentation des enjeux et objectifs de la réforme du lycée
- JORF n°0023 du 28 janvier 2010 : arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde
- Accompagnement personnalisé : B.O spécial n° 1 du 4 février 2010 / bo n°11 du 18 mars 2010 / encart n°2 du 18 mars 2010 (extraits)
- JORF n°0023 du 28 janvier 2010 décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (extraits) / NOR: mene0929852d

FICHE N°1 : un bilan des expérimentations en 2009 – 2010 de la « nouvelle classe de 2nde »

Cette fiche présente les grandes lignes du projet d'établissement d'un lycée « REFORME » qui aurait mis en place la plupart des propositions (réforme Darcos) au cours de l'année 2009-2010. Les différentes entrées proposées ci-dessous ont été synthétisées à partir des expérimentations de nombreux établissements : évidemment aucun ne réalise l'ensemble. A noter que toutes ces propositions n'ont pas été reprises pour la réforme Chatel de 2010 ce qui, si on fait référence à l'autonomie des établissements, n'empêche pas de les reprendre.

Projet d'établissement

Des constats

- nouveaux publics en lycée :
 - diversité des acquis
 - manque d'autonomie
 - manque de motivation
 - difficulté à assumer un nouveau contrat de lycéen, différent de celui du collège en termes de liberté et de travail personnel
- bons résultats mais pas d'évolution depuis des années
- taux de redoublement en 2^{nde} supérieur à la moyenne nationale
- de l'avis des élèves orientation subie, insuffisance de la formation dans ce domaine, projets d'études peu ambitieux
- déséquilibre des séries de plus en plus important
- pas assez de responsabilités des élèves dans le cadre de la vie scolaire
- travail en équipes pédagogiques insuffisant

Des objectifs

- développer l'autonomie par la formation au travail personnel
- ouverture culturelle et sur l'environnement
- amélioration du suivi et de l'accompagnement
- développer la motivation
- personnaliser le parcours des élèves
- favoriser les échanges dans une langue étrangère
- développer les relations avec l'enseignement supérieur
- mettre en place des modalités de concertation et de travail en équipe
- améliorer les emplois du temps des élèves

Des moyens

- aménagement du temps scolaire libérant des plages horaires
- organisation d'une semaine d'accueil ou de journées d'intégration
- élaboration d'un dispositif d'observation des élèves dans la 1ère période de l'année
- mise en place d'un stage de rentrée pour l'apprentissage méthodologique
- introduction du tutorat (prof – élève) avec rencontre individuelle de tous les élèves en septembre
- développement du monitorat (élève – élève) à partir de Toussaint
- organisation de temps de formation au travail personnel, décision de mettre les élèves « en situation »
- mise en place de permanence pédagogique « matière » pour aider les élèves (à leur demande ... ou non)
- organisation de modules de perfectionnement

- mise en place de « mini TPE » en 2nde, notamment au 3^{em}e trimestre par rapport à leur future série de 1^{er}e
- développement d'une pédagogie de projet
- choix et changement possible en fin du 1^{er} semestre des enseignements d'exploration
- mise en place de groupes de compétences en langues
- organisation d'une semaine de bilan entre les 2 semestres (entretien, présentation des productions, aide aux choix des enseignements du 2nd semestre...)
- développement du partenariat avec le monde culturel et économique
- mise en place d'un enseignement de culture scientifique (interdisciplinaire, thématique)
- redéfinition des fonctions du conseil des professeurs et du conseil de classe
- mise en place d'un Environnement Numérique de Travail permettant notamment le développement du travail personnel
- accompagnement spécifique pour les redoublants (contrat d'objectifs, tutorat ...)
- mise en place du conseil pédagogique

Une organisation

- 2 semestres
- 2h par semaine d'accompagnement
- pour les enseignements d'exploration :
 - 2 par semestre
 - changements possibles à la fin du 1^{er} semestre
 - définition de ces enseignements en domaines (humanités, sciences, langues,...)
 - proposition de modules d'aide dans différentes matières

Des ressources et contraintes

- mobilisation des équipes
- pilotage de l'établissement (présence d'un conseil pédagogique)
- existence d'outils facilitant l'organisation (planning par exemple)
- livret de suivi (acquisitions, projet personnel, compétences transversales,...)
- information aux familles et aux acteurs extérieurs
- définition des fonctions des professeurs principaux
- implication de la vie scolaire
- complexité des emplois du temps
- compétences nécessaires pour le tutorat
- évolution du métier enseignant
- moyens horaires

Quelques indicateurs d'évaluation¹⁸

- accompagnement des élèves (objet, organisation, efficacité)
- autonomie des élèves (temps disponible, lieu et aide au travail personnel)
- motivation des élèves (travaux interdisciplinaires, choix des enseignements, productions)
- cohérence avec les enseignements dispensés ...
- ouverture sur l'environnement (participation d'acteurs extérieurs, visites, sorties, voyages d'études)
- orientation (redoublements, appels, choix des séries, réorientation)
- tutorat (organisation, participation)
- pratiques pédagogiques (projet, groupes de compétences, pratiques d'évaluation)
- organisation de l'établissement (emploi du temps, gestion de l'espace, moyens, pilotage)
- évolution du métier enseignant (pratiques pédagogiques, compétences, travail, motivation)
- partenariats (parents, acteurs économiques et culturels)

¹⁸ Voir fiche N° 2 : Des exemples d'indicateurs pour évaluer les expérimentations

Fiche N°2 : Des exemples d'indicateurs pour évaluer les expérimentations

Cette fiche présente un certain nombre d'indicateurs, organisés de façon thématique. Ceux-ci peuvent être utilisés par des équipes pour réguler le projet de 2^{nde} durant sa mise en œuvre et / ou pour en évaluer les effets. Cette opération d'évaluation nous paraît déterminante car elle permet d'assurer la permanence des objectifs sans faire varier le dispositif au gré des textes, événements ou opinions.

Aide à l'orientation

Améliorer le choix des options

- Les élèves ont la possibilité d'expérimenter plus de 2 options
- Les élèves peuvent décrire les finalités des options
- Les types de choix sont multiples
- Les élèves argumentent leur choix d'option en référence à un projet

Connaissance des filières et des métiers

- Capacité à citer et à décrire différents métiers en utilisant des descripteurs variés
- Pouvoir décrire l'emploi du temps scolaire d'une filière
- Construire des liens, des différences entre métier, études et lycée

Argumentation d'un projet

- Pouvoir construire une argumentation cohérente pour des projets à court, moyen et long termes.
- Sait demander de l'aide ou des ressources pour la réalisation de son projet
- Sait mobiliser des ressources diverses

Connaissance de soi

- Sait décrire ses goûts, ses centres d'intérêt et de désintérêt
- Sait s'auto évaluer sans complaisance
- Se donne des objectifs réalistes
- Verbalise ses stratégies d'apprentissage pour les améliorer

Pratique du travail autonome

Individuel : apprentissage autonome de parties du programme

- Les enseignants prévoient des temps de travail autonome
- L'organisation du temps et de l'espace permet le travail autonome
- Les situations de travail autonome sont analysées en classe pour progresser
- Des situations de travail autonome sont mises en place pour permettre aux élèves d'approfondir
- Des élèves s'emparent des possibilités d'approfondissement par travail autonome

En groupe : mini TPE

- Adhésion des élèves à l'objet de travail (marge de choix, intérêt,...)

- Identification d'une production utile et valorisante
- Repérage par les élèves des acquis (contenus, démarches, ...) lors de ce travail
- Participation active

Apprentissage méthodologique

Métier d'élève

- Autonomie
 - Cohérence entre apprentissage méthodologique et pratiques de classe
 - Pertinence des modules d'apprentissage méthodologique par rapport aux besoins
 - Repérage de transferts (durables)
- Préparation aux modes de travail du supérieur
- Identification des situations de travail du supérieur qui posent problème (cours magistral, fiche de lecture, enrichissement de notes de cours personnelles, évaluation par QCM,...)
 - Les enseignants mettent les élèves dans ces situations
 - Les enseignants analysent les difficultés des élèves dans ces situations
 - Mise en place de modules spécifiques de formation et/ou d'accompagnement

Aide individualisée (AI maths français, LV – dispositifs interdisciplinaires – études dirigées)

- Les élèves sont en AI avec un programme
- Les élèves mesurent les effets de l'AI dans le quotidien de la classe
- Les élèves mesurent les effets de l'AI par rapport à leur projet personnel
- Les méthodes, stratégies, outils utilisés en AI différents de ceux utilisés en classe

Des indicateurs « généraux »

- Diminution du nombre de redoublements
- Diminution du nombre de procédures d'appel en fin de seconde
- Diminution du nombre d'élèves prenant des cours particuliers
- Qualité des réorientations (pas de sortie sans projet)
- Prise en compte spécifique des redoublants
- Augmentation des possibles en matière d'orientation des filles

Fiche N°3 : Définition des priorités pour l'Accompagnement Personnalisé

Cette fiche propose un inventaire des possibilités d'utilisation des temps d'accompagnement définis en fonction des besoins des élèves. Elle peut servir à un travail de définition des priorités pour un établissement en prenant en compte ses ressources et contraintes.

1. Formation méthodologique à dominante « technique » et « réparatrice » (pour les élèves qui en ont besoin)

- Intégrer les mécanismes de mémorisation et de mobilisation des connaissances, se doter de stratégies personnelles. Apprendre à évoquer, à se rappeler.
- Utiliser efficacement son manuel et retenir des stratégies pour optimiser l'usage de la trace écrite du cours à la maison.
- Anticiper les évaluations en se posant les bonnes questions, produire des énoncés ...
- S'évaluer en utilisant des critères adéquats, repérer ses erreurs et améliorer sa première production.
- Prendre des notes : utilisation de techniques efficaces, identification des bonnes questions (ce que je vais en faire, ce que je recherche ...)
- Lecture de données (textes, tableaux, graphiques) et d'énoncés (s'y prendre face à un ensemble de consignes, décortiquer un énoncé et ses mots-clés)
- Utiliser des brouillons, planifier un travail en temps court...

2. Formation à des compétences liées au « Nouveau Lycée » (pour tous les élèves)

- Effectuer un Bilan Personnel : auto-évaluation, verbalisation de ses démarches, bilan d'acquis, repérage de ressources internes et externes. Se donner des objectifs
- Exposer devant un public un thème (préparé ou non) en utilisant ses ressources propres et en s'appuyant sur des outils (vidéo, tableau ...)
- Effectuer une recherche documentaire (équation de recherche, élimination des fausses-pistes, respect des règles...) et traiter les documents (choix, synthèses)
- Se mettre en projet, travailler en groupe, négocier, répartir des tâches, planifier un travail sur un temps long, persévérer.

3. Apprentissage du Travail Personnel Autonome (choix du projet de l'établissement qui renvoie à la confiance que l'on est capable de placer chez les élèves)

- Préparation de cours : des élèves sont chargés de présenter introduction et problématique d'un chapitre que l'on va aborder dans quelques semaines, exposés de « groupes experts », dossier de synthèse, apprentissage autonome ...
- Devoirs maison avec permanence matière d'enseignants pour répondre aux questions des élèves. Batteries d'exercices à difficultés progressives (entraînement / approfondissement) mis à disposition sur un ENT par exemple
- Stratégies de correction de devoirs permettant aux élèves d'améliorer leur première production.
- DTNS c'est-à-dire Devoirs en Temps ... Non Surveillés permettant aux élèves de s'organiser, s'entraider pour réussir au mieux l'épreuve ou DSG c'est-à-dire. Devoir Surveillé de Groupe où une seule copie sera rendue pour le groupe d'élèves.
- Projets « libres » : voir plus loin : mini TPE, dossier orientation, engagement associatif ...

4. Assemblée d'élèves (classes, groupement de classes, niveau, ensemble du lycée)

- Heures de vie de classe, préparation des conseils de classe
- AG à dominante information, orientation, ouverture, présentation de projets, conférences ...
- travaux en « Agora » : organisation d'un débat collectif sur un sujet de société avec les élèves ...

5. Rencontres enseignants/élèves (développement des relations plus responsables entre le lycéen et ses enseignants, reconnaissance de la parole)

- Bilans d'acquis par matière afin d'amener chaque élève à relire une période en faisant le point sur ce qu'il a acquis en regard des objectifs proposés par l'enseignant.
- Rencontre sur la base du bulletin scolaire pour permettre à chaque enseignant de rencontrer l'élève afin de lui communiquer son constat, ses conseils et éventuellement ses ... consignes et de contractualiser si nécessaire les moyens à mettre en œuvre.
- Entretien d'aide et d'écoute, accompagnement individualisé, suivi de « contrats », mise en place d'un tutorat

6. Aide Individualisée « matière »¹⁹

- Organisation du même type que l'aide individualisée « classique »
- Permanence matière

7. Perfectionnement

8. Orientation Active (Parcours de découverte des métiers et des formations)

- Séquences d'Éducation aux Choix (connaissance de soi, logiciels, sites ...)
- Recherches : suivi et enquêtes « jeunes anciens », invitation de professionnels, groupes « experts métiers » ...
- Préparation de l'Argumentation du projet personnel devant une équipe d'enseignants (cf. plus loin « semaine blanche »)

8. Projets

- Mini TPE (orienté filière ou non)
- Argumentation des choix d'option
- Choix de classes à projet « pré-première » (dernier trimestre / Semestre 2 ?)
- Préparation d'une « passerelle », cahier des charges du redoublement

9. Ouverture

- Culture économique (conférences, projets ...)
- Ouverture culturelle (projets, interventions)

¹⁹ Voir les précédents « Points de Repère » consacrés à l'Aide Individualisée en 2nde

Fiche N°4 : Exemple d'affectation des heures d'enseignement en groupes à effectifs réduits

Comme l'indique l'article du journal officiel ci-dessous les établissements, avec l'appui du conseil pédagogique, doivent « décider » de l'affectation d'un certain nombre d'heures. Cette fiche donne des exemples de choix possibles pour l'affectation des moyens horaires pour l'accompagnement personnalisé. Plus que les propositions ci-dessous (qui ne sont là que pour l'exemple) le plus important nous paraît résider dans la démarche de choix et l'implication des équipes pédagogiques.

Article 5 (JORF n°0023 / 28-01-2010)

Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs sur une base de 10 h 30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement. Son utilisation dans le cadre de l'établissement fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Exemple 1 : Lycée « fonctionnant » classe par classe

Dotation		
	Par division ²⁰	39h
Nombre d'heures nécessaires pour satisfaire à minima les enseignements		
	Par division	28h30
Nombre d'heures restant à affecter		10h30
Proposition		
	dédouplements (SVT 1h30, SPC 1h30, ECJS 0h30 soit 3h30 par division)	3h30
	options (dotation prise dans chaque division pour ouverture d'une option)	2h
	dotation supplémentaire pour l'accompagnement personnalisé	2h
	heures supplémentaires dans certaines matières (1h de plus en math, lettres et langues par division)	3h

Exemple 2 : Lycée de 3 classes de 2^{nde} ou organisé par regroupements de 3 classes

Dotation		
	Par division	39h
	Pour 3 divisions	117h
Nombre d'heures nécessaires pour satisfaire à minima les enseignements		
	Par division	28h30
	Pour 3 divisions	85h30
Nombre d'heures restant à affecter		31h30
Proposition		
	dédouplements (SVT 1h30, SPC 1h30, ECJS 0h30 soit 3h30 par division)	10h30
	enseignements d'exploration (4 groupes pour 3 divisions soit 3h de plus)	3h
	options (2 options de 3h)	6h
	dotation supplémentaire pour l'accompagnement personnalisé	3h
	heures supplémentaires dans certaines matières (1h de plus en math, lettres et langues par division)	9h

Exemple 3 : Lycée de 330 élèves répartis habituellement en 11 classes de 2^{nde} décidant de fonctionner sur la totalité de l'horaire en 14 groupes d'un maximum de 24 élèves sans dédoublement

Dotation		
	Par division	39h
	Pour 11 divisions	429h
Nombre d'heures nécessaires pour satisfaire à minima les enseignements		
	Par groupe	28h30
	Pour 14 groupes	399h
Nombre d'heures restant à affecter		30h
Proposition		
	options (8 options de 3h)	24h
	dotation supplémentaire pour l'accompagnement personnalisé	6h

²⁰ La notion de division (manière de calculer la dotation en divisant le total des élèves par un nombre donné) est à rapprocher de celle de classe (organisation des regroupements dans l'établissement) ; en général il y a autant de classes que de division sauf choix différent fait par l'établissement (exemple 3)

FICHE N°5 : Exemple d'accompagnement personnalisé (parcours-élève)

Cette fiche présente la répartition en grandes masses de l'horaire « élève » en fonction des choix opérés par l'établissement. Elle nous paraît essentielle lors de la mise en œuvre du projet pour la seconde car elle permet à la fois un moment de vérité sur les priorités du Projet et elle génère le planning nécessaire à une bonne conduite des activités. La proposition est faite sur 36 semaines de classe et donc 72h d'accompagnement personnalisé élève. Elle est à adapter en fonction de la durée réelle de l'année.

Types de besoin	Type d'activités	Nature des activités / compétences	Modalités	Choix ?	Durée
Aide	méthodologie « transversale »	- prendre des notes - mémoriser un contenu - organiser son travail	modules de 3 à 4 séances	choix de l'atelier	18h
	méthodologie « matières »	- faire un paragraphe d'argumentation - résoudre un problème	modules de 3 à 4 séances	choix des modules et de la matière	
	matières	- compréhension d'une notion - aide au travail personnel	permanences matières	choix de la matière	
Perfectionnement	matières	- approfondissement d'une notion - compléments	permanences matières	choix de la matière	
Travail personnel	« entraînement »	- réalisation d'exercices - « devoirs »	permanences matières	choix de la matière	12h
	formation méthodologique	- prendre la parole - rédiger une réponse, un compte-rendu, un protocole - réaliser un dossier documentaire	modules de 3 à 4 séances	incontournable	
	« Apprendre à apprendre »	- attention - mémorisation - résolution de problème - autoévaluation	modules de 3 à 4 séances	incontournable ou au choix selon projet d'établissement	
	Autonomie	Module à réaliser à partir d'un plan de travail		incontournable ou au choix selon projet d'établissement	
Projets	projets disciplinaires interdisciplinaires	type TPE	module de 8 à 12h	incontournable	12h
Orientation	Formation	Education au choix Ecriture d'un curriculum	modules de 3 à 4 séances	incontournable	18h
	Temps forts	Connaissance des formations	Forums Conférences	incontournable	
	Stages	Connaissance des métiers		incontournable	
	Entretiens	Aide à l'orientation		incontournable	
Suivi	Tutorat	Bilan formation Aide à l'orientation	entretien réflexion en groupes	au choix de l'élève	
Ouverture culturelle	Ateliers Projets	ateliers (cinéma, arts plastiques, musique, théâtre...) ouverture à l'international éducation aux médias formation humaine		au choix de l'élève	12h

Fiche N°6 : Exemples d'organisation des emplois du temps enseignants

Cette fiche présente 3 simulations donc 3 choix pour l'organisation du service des enseignants ainsi que leurs modalités de comptabilisation sous forme d'exemples. Ici aussi il ne s'agit que d'exemples pouvant servir à un travail de concertation sur le sujet.

Principes

- adapter l'organisation (espace, temps, encadrement...) à la nature des activités proposées (exemples : pour les conférences possibilité de grands groupes, pour l'aide nécessité de groupes restreints...)
- proposer pour les enseignants une annualisation du temps
- augmenter les moyens, si nécessaire, en prenant sur la dotation horaire, en particulier sur les 10 heures 30 proposées en classe de 2^{nde}

Simulation 1

- organisation par classe (par exemple le mardi matin de 9h à 11h)
- dotation horaire « enseignants » égale à l'horaire élève (72h)
- participation du professeur-documentaliste (1h/semaine) et éventuellement d'autres intervenants (monitorat, intervenant extérieur pour conférences...) ce qui permet d'augmenter le nombre de groupes
- exemple de répartition année sur 4 enseignants : 18h soit 0.5 heure-année

2 ^{nde} A	
9h – 10h	prof1 + prof2 + professeur documentaliste
10h – 11h	prof 3 + prof 4

2 ^{nde} A	
9h – 10h	prof1 + prof2 + professeur documentaliste
10h – 11h	conférence

2 ^{nde} A	
9h – 10h	prof1 + prof2 + prof3 + prof 4
10h – 11h	conférence

Simulation 2

- organisation par 2 classes
- dotation horaire « enseignants » égale à l'horaire élève (2 x 72h)
- participation du professeur-documentaliste (2h/semaine) et éventuellement d'autres intervenants (monitorat, intervenant extérieur pour conférences...) ce qui permet d'augmenter le nombre de groupes
- exemple de répartition année sur 8 enseignants : 18h pour chacun donc 0.5 heure-année

(à noter que cette organisation permet de faire des ateliers matières de manière régulière en ayant 8 enseignants sur 1h)

2A + 2B	
9h – 10h	prof1 + prof2 + prof3 + prof4 + professeur- documentaliste
10h – 11h	prof5 + prof6 + prof7 + prof8

2A + 2B	
9h – 10h	prof1 + prof2 + prof3 + prof4 + professeur- documentaliste + prof5 + prof6 + prof7 + prof8
10h – 11h	conférence

2A + 2B	
9h – 10h	prof1 + prof2
10h – 11h	Projet

Simulation 3

- organisation par 2 classes
- dotation horaire « enseignants » de base (2 x 72h) à laquelle est rajoutée 1heure année prise sur les 10h30
- participation du professeur-documentaliste (2h/semaine) et éventuellement d'autres intervenants (monitorat, intervenant extérieur pour conférences...) ce qui permet d'augmenter le nombre de groupes
- total dotation enseignant plus professeur-documentaliste : 242h (144heures + 36h prise dans la dotation + 72h documentation)
- exemple de répartition année sur 5 enseignants : 36h soit 1 heure-année

(à noter que cette organisation permet de faire des ateliers matières de manière régulière en ayant 5 enseignants sur 1h)

	2A + 2B
9h – 10h	prof1 + prof2 + professeur- documentaliste
10h – 11h	prof3 + prof4 + prof5

	2A + 2B
9h – 10h	prof1 + prof2 + prof3 + professeur- documentaliste + prof5
10h – 11h	conférence

	2A + 2B
9h – 10h 10h – 11h	prof1 + prof2 Projet

Exemples d'emploi du temps d'un enseignant

Exemple 1

- 0.5 heure-année soit 18h
- 1h tous les 15 jours pour ateliers matières (soit aide soit approfondissement)

Exemple 2

- 0.5 heure-année soit 18h
- 1h toutes les semaines pour ateliers matières (soit aide soit approfondissement) de début septembre à mi novembre
- 3 ateliers méthodologiques de 3 heures

Exemple 3

- 1 heure-année soit 36 h
- 1h tous les 15 jours ateliers matières (soit aide soit approfondissement) de début septembre à mi novembre
- 3 ateliers méthodologiques de 3 heures
- 9h en mai juin pour réalisation d'un mini –TPE ou 9h en janvier – février pour participation à la formation à l'orientation

FICHE N°7 : organisation de l'accompagnement personnalisé²¹ (parcours - établissement)

Cette fiche reprend l'idée de l'organisation de l'accompagnement personnalisée par périodes, chaque période ayant ses dominantes et ses différents « temps ». Elle propose ensuite 2 exemples d'organisation sur l'année à partir d'un choix organisationnel fondamental, à savoir : emploi du temps répété à l'identique toute l'année ou annualisation par période ?

Exemples de mise en priorité par périodes en termes de dominantes, de « temps » et d'activités

- Le temps « Présentation du dispositif ». Choix des EDD
- Le temps mixte de formation « Technique » à visée réparatrice de septembre / octobre
- Les temps « bilan » d'acquis : en octobre et en décembre (poursuite des EDD, argumentation des choix d'orientation ? ...)
- Les temps d'Aide Individualisée (matière / transversal)
- Les épreuves communes « à géométrie variable de difficultés » en fonction des choix d'orientation des élèves
- La « semaine blanche » de Janvier, exemple :
 - 11/01 au 13/01 : secondes préparent leur argumentation d'orientation en conduisant des recherches pour étayer leurs choix
 - 14 et 15 janvier : conseils de classe sur le temps scolaire durant lesquels les élèves sont invités à présenter leur projet d'orientation et à en débattre avec leurs enseignants
 - Le débat avec les enseignants lors de ce conseil de classe d'orientation conduit à une prise de décision : inscription dans tel ou tel atelier, demande d'une aide individualisée particulière, choix de rejoindre une classe « à projet », choix des EDD du 2nd semestre
- Le temps « affirmation de ses choix » de juin : préparation à la classe de 1ère, mini TPE dans le cadre de la « reconquête du mois de juin »...

Exemple : Annualisation d'une partie de l'horaire

Période	Dominante	durée	modalités
septembre : stage de rentrée	formation méthodologique	16h	modules de formation
octobre / novembre / décembre	aide / perfectionnement formation méthodologique	14h (1h / semaine)	choix d'ateliers aide et perfectionnement / permanences matières
janvier semaine inter- semestres	formation à l'orientation	24h	mise en projet des élèves / stages / forum / formation à l'auto évaluation
février / mars / avril	aide / perfectionnement	6h (1h / semaine)	comme 1 ^{ère} période
mai juin	projet	12h (1h30 / semaine)	mini TPE

Exemple 2 : Répartition sur l'année

Période	Dominante	durée	modalités
septembre / octobre	aide méthodologique aide matières	7 semaines	choix par les élèves d'ateliers offre la plus ouverte possible mise en barrettes des classes permanences matières modules de 3 à 4h
novembre / décembre	aide / perfectionnement formation méthodologique	7 semaines	modules incontournables de 3h pour l'aide et le perfectionnement comme à la 1 ^{ère} période
janvier / février	formation à l'orientation	6 semaines	mise en projet des élèves / stages forum / formation à l'auto évaluation
mars / avril	aide / perfectionnement	6 semaines	comme 1 ^{ère} période
mai juin	projet	8 semaines	mini TPE

²¹ Le tutorat n'est pas pris en compte dans ce document

FICHE N°8 : Quelles propositions pour la prise en charge des élèves en difficulté ?

Cette fiche propose une typologie des difficultés des élèves. Elle permet dans un domaine donné de faire des hypothèses sur l'origine des difficultés et de proposer de pistes de solutions. Certaines pistes et solutions, outre le travail en aide individualisée, nécessitent un travail d'équipes pédagogiques, voire une concertation pour la liaison collègue – lycée.

Types de difficultés	Quelques indicateurs	Actions possibles / Dispositifs / Outils...
« Comportements » « Vie Scolaire »	<ul style="list-style-type: none"> - absentéisme - violence - non rendu de travail - conduites déviantes - non respect des règles dans l'établissement, en classe ... 	<ul style="list-style-type: none"> - note de comportement - travail avec les parents, partenariats - conseil de tous - conseil de professeurs, de classe - conseil d'éducation, commission ad-hoc - dispositif relais - élèves médiateurs - contrat passé avec « l'institution » - règlement intérieur avec gradation de sanctions disciplinaires et différenciation comportement, travail, résultats - sanctions disciplinaires - procédures d'intervention, rapport d'incident - charte de vie...
Comportements et attitudes liées aux « conditions » nécessaires pour apprendre	<ul style="list-style-type: none"> - motivation - attention - mémorisation - socialisation - donner du sens à l'école - comprendre le sens des activités scolaires - donner du sens au travail scolaire - s'intégrer dans l'établissement, communiquer avec d'autres élèves, avec les enseignants... 	<ul style="list-style-type: none"> - aide individualisée - conseil de professeurs, de classe - tutorat - entretiens - monitorat - modalités d'intégration - suivi des élèves - point écoute - contrat - punitions scolaires
Compétences nécessaires pour apprendre, en termes de méthodes de travail : prise de parole en classe, travail en dehors de la classe...	<ul style="list-style-type: none"> - prendre la parole en classe - organiser son travail personnel en classe, prendre un cours - travailler en groupe - organiser son travail en dehors de la classe - lire et interpréter des consignes - rédiger une réponse - réinvestir ce qui est appris dans une situation nouvelle - analyser et évaluer une production, une démarche - verbaliser une démarche... 	<ul style="list-style-type: none"> - entretiens - aide individualisée - PPRE - formation méthodologique - tutorat - monitorat - soutien - aide au travail personnel - conseil de professeurs, de classe...
Compétences, démarches, savoir-faire, connaissances nécessaires dans l'apprentissage des matières	<ul style="list-style-type: none"> - construire un paragraphe d'argumentation - rédiger et justifier une réponse - commenter un texte - s'exprimer en tenant compte de la situation d'énonciation - utiliser les techniques de calculs - lire une figure, un graphique - mobiliser des connaissances pour résoudre un problème - rédiger une démonstration... 	<ul style="list-style-type: none"> - aide individualisée - conseil de professeurs, de classe - entretiens - groupes de besoins - groupes de compétences - construction de progressions - modalités d'évaluation - suivi des élèves...

FICHE N°9 : Exemple de module d'aide au travail personnel

Cette fiche présente un projet d'accompagnement des élèves basée sur l'aide personnalisée au travail personnel. La démarche d'évaluation « diagnostique » proposée doit permettre de répondre aux besoins des élèves. Ce projet vise un large public et n'est pas réduit au seul « soutien » disciplinaire.

1. Introduction : Aide individualisée ou aide personnalisée ?

Bâtir un dispositif d'accompagnement en lycée autour du principe de l'égalité des chances n'est possible que si l'on considère l'élève comme une personne. Nous devons donc envisager la complexité, autrement dit nous mobiliser pour mettre en place un dispositif qui facilite les progrès de chaque élève. Si nous faisons l'hypothèse qu'ils ne peuvent progresser que s'ils travaillent, alors il s'agit bien de mettre en place une aide au travail personnel.

Nous partons du principe que des enseignants reçoivent des heures pour bâtir un dispositif d'accompagnement à l'adresse d'élèves d'une même classe ou de plusieurs classes en barrette. Ces enseignants forment une équipe.

2. Objectifs

Amener les élèves à construire une représentation opérationnelle du lycée : **Comment faire si je ne sais pas comment fonctionne le lycée ? Si je ne connais pas ses règles ?**

Les aider à identifier leurs difficultés scolaires, personnelles : Comment faire si je ne sais pas ce qui ne va pas ?

Les aider à donner sens à ce qu'ils font, à décrire les progrès qu'ils veulent réaliser : Pourquoi faire des efforts ? Et si oui, par où commencer ?

Leur fournir une aide méthodologique suffisante pour déclencher une logique de réussite : Je modifie ma pratique et je commence à progresser.

3. Proposition de séquence

Module ① : Partir d'un diagnostic.

Module ② : Établir les priorités de chacun.

Modules ③-④-⑤ : Approches techniques.

Investir en classe.

Module ⑥ : Évaluer.

Rendre compte.

4. Déroulement

État des lieux.

Partir d'un diagnostic.

L'équipe prépare un (des) questionnaire(s) pour dresser un inventaire :

- Un questionnaire méthodologique : *Comment j'organise mon travail scolaire ?*

Organiser sa semaine, prendre des notes, lire un énoncé, écouter et prendre la parole...

- Un questionnaire comportemental : *Comment je me conduis au lycée ?*

Attitude(s) en classe, en permanence, à la cantine, face aux adultes, envers mes camarades...

- Un questionnaire d'orientation : *Quelle représentation ai-je des 3 années à venir ?*

Ce que je sais déjà du lycée, ce qui me semble important, les erreurs à ne pas faire, ce que j'aimerais savoir...

Elle utilise le module ① pour les faire remplir et échanger avec les élèves (inscrits au module d'aide individualisée). Elle peut compléter ces informations par les premiers résultats et observations des enseignants.

Etablir les priorités de chacun.

L'analyse de ce(s) questionnaire(s) donne lieu à une seconde séance, module ② pour permettre à chaque élève de dresser la liste de ses priorités et mettre par écrit ses points d'engagement.

Approches techniques.

Module ③ méthodologique

Apports théoriques et travaux pratiques organisés par les enseignants. Le temps consacré à ce module dépend des difficultés méthodologiques rencontrées par les élèves. Ce module vise des savoir-faire, il serait donc pertinent de **le démarrer très tôt** dans l'année et de le proposer, selon les besoins du groupe, à plusieurs reprises.

Module ④ comportemental

Exemples d'anciens élèves, réactions et prises de décision. Ce module vise l'image de soi, celle que l'élève donne de lui-même et celle qu'on lui renvoie. Il s'agit d'une **aide à la personne**, autrement dit de permettre à chacun de se (re)construire une image positive pour mieux vivre son entrée au lycée. Le professeur principal et des éducateurs peuvent participer à l'élaboration de ce module. Il serait opportun de le mettre en place au moment du premier bilan (vacances de la Toussaint).

Module ⑤ d'orientation :

Exposé sur le fonctionnement du lycée et les possibilités après la classe de seconde. Visite du BDI. Ce module vise le projet personnel de l'élève, la représentation qu'il a du lycée et sa motivation. Ce module peut être proposé en plusieurs étapes selon les impératifs du groupe et le calendrier du lycée.

En classe.

Lien avec l'équipe enseignante.

Le groupe utilise **un carnet de bord** pour rendre compte du travail réalisé.

Investir en classe.

Le groupe favorise **des échanges** d'enseignants afin de mettre en valeur les acquis des élèves.

Evaluation.

Questionnaires

Module ⑥ : Proposer un (des) questionnaire(s) à chaque participant au moment de la préparation du conseil de classe. L'équipe présente une synthèse au professeur principal.

Et après ?

Le professeur principal peut utiliser la synthèse pour alimenter l'analyse faite à l'élève.

Compte-rendu.

A chaque élève en cours de formation.

Au professeur principal au moment du conseil de classe.

Aux parents par le biais du carnet de correspondance si la structure du lycée le prévoit.

FICHE N° 10 : Autonomie et travail personnel

Cette fiche propose quelques réflexions et repères sur l'autonomie et le travail personnel. Elle peut être utilisée pour aider une équipe à mettre en place un plan de formation à l'apprentissage au travail personnel à des fins de développement de l'autonomie.

Une priorité (« Points de convergence lycée »)

« ... Pour un nombre croissant (de lycéens) le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. »

Définition de l'autonomie

- **Pour l'élève** : Liberté relative d'un sujet de déterminer ses objectifs, de choisir les moyens de les atteindre et d'évaluer ses apprentissages.
- **Pour l'équipe éducative** : Finalité de l'éducation qui reconnaît à un élève un droit et une responsabilité à se prendre en charge pour fixer ses orientations, déterminer ses principes d'action, effectuer des choix.

Des repères pour parler du travail personnel

- des situations : en classe / dans l'établissement / à la maison
- des « moments » : apprentissage / entraînement / évaluation / orientation
- des conditions : individuel / collectif
- des représentations : occupation (faire son travail) / apprentissage (se former à)
- des critères : quantité / qualité

Quelques Principes pour former à l'autonomie

- Nécessité de traiter de manière complémentaire les différents types d'apprentissage (techniques, méthodes, démarches...)
- Nécessité d'une mise en lien et en cohérence des situations (en classe, en études, à la maison)
- Importance de la posture et des attitudes des enseignants
 - s'effacer pour faciliter et développer l'initiative et la responsabilité de l'élève
 - encourager l'aide et la coopération entre élèves
 - être à l'écoute
 - s'adapter, prendre en compte les besoins et les différences
 - faciliter la créativité des élèves
 - organiser un ensemble de démarches auto-évaluatives tout au long des apprentissages autonomes

Un exemple de projet

Une équipe formée des professeurs et d'éducateurs se charge de **valoriser l'autonomie et le travail personnel** d'élèves d'une classe de seconde. Il s'agit d'une expérimentation reconnue par l'établissement. L'équipe définit au préalable **les points d'autonomie** qu'elle se donne. C'est un travail à faire avant de démarrer le module①. Il balise les marges du fonctionnement des adultes et retient ce qui favorise l'autonomie de l'élève en accord avec l'administration du lycée.

Module ① : Favoriser l'autonomie de chaque élève.

Utiliser le cadre du lycée pour dresser la liste des points d'autonomie **vus du côté de l'élève**.

Construire, avec les élèves, une charte de fonctionnement à laquelle adultes et élèves adhèrent et s'engagent. Ce module fédère le groupe classe, il est opportun de le proposer dès l'entrée au lycée.

Module ② : Promouvoir le travail personnel.

L'autonomie favorise le travail personnel. En classe, en permanence, en contrôle, à la maison. A plusieurs ou seul. En temps limité ou non. Pour un travail commandé ou non. Avec l'aide d'un tiers ou non. Ce module favorise un regard réflexif sur **l'organisation de son travail**. Un module de type **TPE** favorise les prises d'initiative.

Les compétences de l'autonomie et du travail personnel

DOMAINES	COMPETENCES (EXEMPLES)	SITUATIONS ET MODALITES
Technique	<ul style="list-style-type: none"> - organiser son temps et planifier son travail (socle commun) - prendre des notes (socle commun) - consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire (socle commun) - savoir respecter des consignes (socle commun) ... 	<ul style="list-style-type: none"> - en classe - formation spécifique (modules) - mises en situation, simulations, rédaction de conseils méthodologiques... - accompagnement personnalisé ...
Méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer un dossier (socle commun) - exposer (socle commun) - communiquer de façon appropriée - savoir choisir un parcours de formation (socle commun) - Exploiter l'information - B2I ... 	<ul style="list-style-type: none"> - TPE - modules de formation (documentation, B2I) ...
Apprendre à apprendre (démarches, stratégies...)	<ul style="list-style-type: none"> - se concentrer, mémoriser (socle commun) - raisonner avec logique et rigueur - mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées) - savoir s'auto-évaluer (socle commun) - prendre l'initiative de planifier et mettre en pratique des activités d'apprentissage - faire régulièrement le point sur ses apprentissages et en évaluer les effets - exercer son jugement critique - exprimer son jugement - mettre en œuvre sa pensée créatrice - se donner des méthodes de travail efficaces : analyser la tâche à accomplir, s'engager dans la démarche, accomplir la tâche, analyser sa démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement personnalisé - modules - en classe (verbalisation, autoévaluation, échanges sur diverses méthodes possibles, débat...) - retour réflexif sur des devoirs à partir d'une grille d'évaluation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> - développer sa persévérance (socle commun) - avoir la volonté de se prendre en charge personnellement (socle commun) - avoir conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre (socle commun) - avoir une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité (socle commun) 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement personnalisé - tutorat ...

Fiche N°11 : Exemple de module « apprentissage d'une technique » (prise de notes)

Cette fiche propose le scénario d'un module de 3 séances de formation à la prise de notes. Ce scénario en 3 temps, « prise de conscience / apprentissage par l'expérience / réinvestissement » est adaptable à d'autres apprentissages du même type.

Compétence

- Prendre des notes pour faciliter le travail d'appropriation des connaissances nécessaire à leur réinvestissement

Stratégie

- Faire prendre conscience aux élèves de l'importance de la prise de notes
- Réfléchir à « sa manière » de prendre des notes
- Identifier les opérations intellectuelles engagées dans la prise de notes
- Réinvestir certains de ces éléments pour améliorer sa prise de notes

Proposition de déroulement (séquence de 3 séances)

Séance 1

- réflexion individuelle puis collective sur le pourquoi on prend des notes
- **simulation** d'une prise de notes
 - 10 minutes d'un enseignement magistral
 - comparaison des notes prises
 - réflexion sur les méthodes mises en œuvre
 - comparaison des méthodes utilisées
 - discussion
- **formulation de quelques repères**

Séance 2

- reprise par l'enseignant des fonctions et opérations et techniques engagées dans la prise de notes
- réinvestissement sur une 2ème simulation
- nouvelle comparaison des notes et méthodes
- stabilisation sous la forme d'une fiche
- décision de réinvestir dans un des enseignements (accord avec le professeur concerné)

Réinvestissements dans les matières

Séance 3

- retour sur le réinvestissement
- analyse des productions et méthodes
- résolution des problèmes

Quelques éléments de réflexion pour l'enseignant

- Il y a plusieurs méthodes pour prendre des notes
- Dans tous les cas il s'agit de comprendre et de trier, classer, organiser...
- La difficulté vient qu'il faut en même temps écouter, comprendre et noter ce qui nécessite de la concentration
- Les notes n'ont d'intérêt que si elles sont utilisées (!), retravaillées, complétées...
- Des techniques peuvent améliorer l'efficacité de la prise de notes : présentation de la feuille, utilisation des schémas, arbres... pour insister sur des liens entre les informations, des abréviations, des symboles

Fiche N°12 : exemple de module « apprendre à apprendre »

Cette fiche propose le scénario d'un module destiné à faire réfléchir les élèves sur leur manière d'apprendre. Comme dans la fiche précédente cet exemple peut être adapté à d'autres apprentissages.

Projet : Comment apprendre une leçon ? Découvrir le fonctionnement de sa mémoire / Mettre en place ce qui convient le mieux pour mémoriser de façon efficace.

1ère séance : Aider à prendre conscience qu'on possède plusieurs types de mémoires.

- Dictée de mots connus puis de mots inconnus (dib, plo...)
- Relevé de la performance aux 2 tests : possibilité de traitement « statistique » (calculer d'une moyenne collective et visualisation des performances sur un graphique)
- Réflexion à partir des résultats et prise de conscience des différences de stratégies de mémorisation en fonction de ce qui est à mémoriser.
- Conclusion notée sur le cahier de suivi : « Lorsqu'on comprend, des stratégies sont possibles. La mémoire est plus efficace. Comprendre et organiser les informations est un préalable ».

2ème séance : Aider à prendre conscience des stratégies utilisées pour apprendre les leçons. Faire échanger les élèves entre eux. Aboutir à un engagement écrit sur le cahier de suivi.

- Proposition de prendre 5 min pour apprendre un court résumé. Aucune consigne n'est donnée.
- Chaque élève récite et dit quelle a été sa démarche.
- Relevé des stratégies (lire en silence, recopier, souligner les mots clefs...).
- Invitation à juger l'efficacité des méthodes utilisées.
- Ecriture sur le cahier de suivi des différentes méthodes et décision que chacun choisisse une méthode pour apprendre un texte que le professeur donne à apprendre pour la 3ème séance.

3ème séance : Comprendre que la bonne méthode consiste à structurer les informations.

- Par groupe de 4 (élèves ayant choisi des méthodes différentes) les élèves se récitent le texte. Appréciation de l'exactitude de la restitution grâce à une grille d'évaluation (15 min).
- Toujours en groupe, identification de la stratégie qui conduit à la meilleure performance.
- En classe entière comparaison des stratégies qui ont permis la meilleure performance.
- Synthèse et consignation sur le cahier de suivi.

4ème et dernière séance

- Sous forme de débat les élèves évoquent ce qui favorise ou gêne l'apprentissage. Sous leur dictée, l'enseignant classe les différents facteurs : compréhension, motivation, fatigue, manque de sommeil, manque d'attention...
- En complément l'enseignant note les facteurs liés au cadre qui semblent gêner les élèves quand ils apprennent leurs leçons : bruit, moment, longueur de la leçon, quantité de devoirs, etc.
- Les élèves font de cet ensemble d'éléments une synthèse sur leur cahier de suivi et débattent avec le professeur du meilleur moyen pour apprendre leurs leçons, avec la plus grande efficacité.

Fiche N°13 : Exemple de module de formation méthodologique (réalisation d'un dossier documentaire)

Cette fiche propose un module de formation documentaire animé par un enseignant de français et un professeur-documentaliste. Nous classons volontiers ce module dans les « incontournables » ce qui signifie qu'à notre avis il est indispensable pour tous les élèves. Ce module pourra se décomposer en deux séquences afin de permettre une progression dans la réalisation d'un dossier documentaire (ex dans la 1^{ère} séquence on demandera aux élèves de sélectionner et de présenter trois documents seulement et dans la deuxième une dizaine) mais aussi pour permettre le réinvestissement de l'activité documentaire. La démarche présentée se propose de donner un cahier des charges très précis aux élèves afin de les aider à réaliser une production complexe, qui nécessite de la rigueur aussi bien intellectuelle que purement méthodologique.

Objectifs

Dans le cadre de l'histoire littéraire, il s'agit :

- De permettre aux élèves d'acquérir des savoirs sur un mouvement littéraire et culturel (approfondissement du cours)
- De développer la formation personnelle des élèves par une mise en situation de recherche autonome

Dans le cadre de la recherche au CDI (4 séances), il s'agit :

- D'utiliser le logiciel BCDI pour rechercher des références de documents, différents par leurs supports et leurs natures (diversité des sources)
- De sélectionner et d'organiser des documents qui seront référencés précisément et présentés en quelques lignes
- De présenter un dossier documentaire en respectant le cahier des charges
- De préparer les élèves au travail autonome, TPE en 1^{ère}, mais aussi pour leurs études futures

Production attendue

- Un dossier documentaire, qui consiste à rassembler, organiser et présenter des textes de différentes natures

Déroulement

Séance 1 : présentation en classe du travail de recherche à effectuer

Définition du dossier documentaire et exemples de réalisation d'élèves des années antérieures.

Enjeux de cette démarche, attentes des professeurs et compétences mobilisées

Distribution et commentaire des fiches élèves :

- Fiche d'aide à la prise de références des documents pour ensuite établir une bibliographie selon la norme internationale
- Fiche guide pour l'élaboration du dossier (cahier des charges)
- Grille d'évaluation

Séance 2 et séance 3 : recherches de documents par demi-groupes au CDI

Utilisation du logiciel de recherche pour trouver les références de livres documentaires, d'articles de périodiques et de sites web

Recherche dans les usuels, les anthologies et les manuels scolaires

Sélection de documents

Lecture et sélection des textes qui seront présentés (supports et natures variés)

Organisation des textes (plan du dossier)

Séance 4 et séance 5 : Mise en forme du dossier documentaire

Présentation des textes choisis : entre 10 et 15 lignes

Rédaction d'une introduction et d'une conclusion

Elaboration de la bibliographie

Evaluation

Auto-évaluation : chaque élève évalue son travail et joint la grille d'évaluation au dossier

Evaluation commune : professeur de Français/professeur documentaliste

Fiche d'évaluation

ACTIVITE DOCUMENTAIRE	CRITERES DE REUSSITE	EVALUATION	
		Elève	Professeurs
<p>Rassembler des documents en rapport avec le sujet et en utilisant différentes sources d'information</p> <p style="text-align: center;">/4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les documents proviennent de sources différentes (3) <ul style="list-style-type: none"> - livres (documentaires, manuels scolaires, dictionnaires, encyclopédies) - périodiques - sites web ● J'ai vérifié la pertinence et la validité de mes sources (1) 		
<p>Sélectionner, organiser et présenter les documents (renvoi au sujet et au contexte d'étude)</p> <p style="text-align: center;">/12</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● J'ai rédigé : <ul style="list-style-type: none"> - une introduction qui annonce le sujet et le plan du dossier (2) - une conclusion (2) <u>Pour chaque partie :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● J'ai sélectionné trois documents de nature différente (extrait d'œuvre, biographie, portrait, illustration...) (1) <u>Pour chaque document sélectionné :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● j'ai proposé un titre personnel pertinent (1) ● j'ai donné les références précises en respectant la norme (ne pas oublier de préciser la page) (2) ● j'ai rédigé un résumé personnel (10-15 lignes) (4) 		
<p>Constituer le dossier documentaire en respectant les règles de présentation</p> <p style="text-align: center;">/4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● J'ai élaboré en respectant les règles : <ul style="list-style-type: none"> - un sommaire - une bibliographie (voir fiche) (2) ● J'ai photocopié les documents avec soin (1) ● J'ai vérifié l'orthographe (1) 		

Cahier des charges du dossier

UNE PAGE POUR LE TITRE	Nom, Prénom, Classe, Date Titre du dossier Nom du professeur	
UNE PAGE POUR LE SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction ▪ Partie 1 : <ul style="list-style-type: none"> 1.1. titre 1 1.2. titre 2 1.3. titre 3 ▪ Partie 2 : <ul style="list-style-type: none"> 2.1. titre 1 2.2. titre 2 2.3. titre 3 ▪ Partie 3 : <ul style="list-style-type: none"> 3.1. titre 1 3.2. titre 2 3.3. titre 3 ▪ Conclusion ▪ Bibliographie 	
UNE PAGE POUR L'INTRODUCTION	Présentation du thème et du plan du dossier	
UNE PAGE POUR LA PARTIE 1 : Nom de l'auteur choisi pour cette partie		
<u>Document 1</u> Photocopie du document 1 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 2</u> Photocopie du document 2 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 3</u> Photocopie du document 3 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel
UNE PAGE POUR LA PARTIE 2 : Nom de l'auteur choisi pour cette partie		
<u>Document 1</u> Photocopie du document 1 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 2</u> Photocopie du document 2 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 3</u> Photocopie du document 3 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel
UNE PAGE POUR LA PARTIE 3 : Nom de l'auteur choisi pour cette partie		
<u>Document 1</u> Photocopie du document 1 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 2</u> Photocopie du document 2 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel	<u>Document 3</u> Photocopie du document 3 Choix d'un titre pour le présenter Références bibliographiques Résumé personnel
UNE PAGE POUR LA CONCLUSION	Synthèse du dossier	
UNE PAGE POUR LA BIBLIOGRAPHIE	<u>S'aider de la fiche outil</u> : rédiger une bibliographie	

Fiche N°14 : La formation des élèves à l'orientation (extraits circulaire no 96-204 du 31 juillet 1996)

Cet extrait de BO liste les différents domaines de compétences nécessaires pour former les élèves dans le cadre de leur projet d'orientation. Pour chacun des domaines un certain nombre de compétences sont précisées. Ensuite sont précisés différentes modalités pour assurer la formation.

Développement de compétences et de savoirs transversaux.

- Savoir utiliser les sources d'information et de conseil.
- Sélectionner des informations en fonction de critères donnés dans différentes situations de communication (écrit, audiovisuel, multimédia, débats, ...).
- Savoir s'auto-évaluer dans les domaines des méthodes de travail et des résultats scolaires.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir construire et utiliser des démarches d'observations.

Connaissances de l'environnement économique, social et représentations des métiers.

- Connaître les grands secteurs d'activités et quelques métiers qui les composent : il s'agira de remettre en cause des représentations spontanées et plus particulièrement les stéréotypes liés aux métiers dits féminins ou masculins et aux images de certaines branches d'activité.
- Utiliser une gamme variée de descripteurs pour observer et analyser une situation professionnelle. Ordonner et classer les métiers selon différents critères.
- Appréhender les effets des évolutions techniques sur les activités professionnelles.
- Connaître quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.
- Connaître l'organisation, les grandes fonctions et la vie des entreprises (de taille et de nature différentes).
- Identifier les caractéristiques présentes du marché de l'emploi et les conditions d'insertion par grands secteurs professionnels.

Connaissance des systèmes de formation

- Connaître le schéma général des voies de formation initiale, à plein temps, par alternance, continue.
- Connaître les principaux diplômes.
- Connaître l'organisation et le fonctionnement des voies d'études en lycée et lycée professionnel. Décrire pour chacune d'elles les procédures d'orientation et d'affectation correspondantes, ainsi que les compétences attendues des élèves.
- Connaître les ressources locales de la carte de formation.

Construction d'une représentation positive de soi

- Être capable de s'auto-évaluer en termes de compétences et de connaissances (sans se limiter aux apprentissages scolaires). Prendre conscience de ce que l'on sait faire, valoriser ses réussites, analyser ses échecs.
- Être capable d'identifier et de hiérarchiser ses centres d'intérêts et ses aspirations personnelles.
- Savoir intégrer la dimension temporelle inhérente à l'élaboration de tout projet (savoir anticiper, planifier, se projeter, ...).
- Dans la perspective d'une prise de décision autonome, être capable : d'évaluer une situation en termes d'avantages et d'inconvénients (apprécier les obstacles), de faire des compromis et de prévoir des solutions alternatives.

La place de l'éducation à l'orientation

Au sein de la classe dans les enseignements : Chacune des disciplines concourt à développer les compétences transversales mentionnées ci-dessus... Il s'agit de faire comprendre le sens des apprentissages dispensés, afin que les élèves puissent les relier progressivement à un projet de formation et d'orientation personnelle... Les enseignants aident les élèves en leur signalant leurs acquis et leurs lacunes, les encourageant à progresser et à construire une image positive d'eux-mêmes.

Dans les séquences spécifiques : Les séquences spécifiques sont un temps privilégié qui permet aux élèves de prendre conscience de la cohérence des actions dispersées et de nature différente auxquelles ils ont participé. Elles sont consacrées à la connaissance des métiers et des formations, à l'exploration des intérêts...

Les conseils individualisés : Une phase d'individualisation est nécessaire. Chaque membre de l'équipe éducative apporte son concours, notamment le professeur principal dans son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des élèves et des parents et le conseiller d'orientation-psychologue, par sa spécificité.

Fiche N° 15 - Orientation active au Lycée / Entretien d'orientation : État des lieux

Cette fiche permet de situer le projet d'orientation dans l'ensemble du projet personnel de l'élève et de faire le bilan des pratiques d'un établissement dans ce domaine. Elle est finalisée par l'entretien obligatoire d'orientation de première.

PROJET PERSONNEL DE L'ÉLÈVE	Ce qui se fait	Ce qui pose question
<p>Projet d'apprendre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratiques d'évaluation (auto-évaluations, amélioration de productions, bilans d'acquis, valorisation des réussites, analyse de son potentiel ...) ✓ Pratiques pédagogiques (interdisciplinarité, pédagogie de projet, possibilité de choix et éducation au choix ...) ✓ Aide, Différenciation : Aides individualisés, soutien ponctuel, entraide, aide au travail personnel, formation méthodologique, lieux d'écoute ... (voir expé 2nd) ✓ Apprentissage du travail autonome (voir référentiel Elève) <p>Projet de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance de soi (centres d'intérêt, aptitudes, hiérarchisation des aspirations personnelles, ...) ✓ Formation spirituelle et humaine, Relecture d'expériences personnelles ✓ Liaison projet d'étude et projet de vie <p>Projet de « vie scolaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Place de l'élève dans l'établissement (Instances, rôles des délégués, commissions, travail sur le règlement ...) ✓ Activités proposées et gérées par les élèves (coopératives, foyer, groupes d'entraide, monitorat, clubs, ...). Publications (journaux, affichage, sites ...) ✓ Activités extra-scolaires (culturelles, sportives, citoyennes, caritatives ...) <p>Projet d'orientation</p>		

PROJET D'ORIENTATION	Ce qui se fait	Ce qui pose question
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Principe de mise en projet : Enquêtes (anciens, professionnels ...), groupes « experts » (métiers, études ...), exposés ... ✓ Développement de compétences d'orientation. ✓ Connaissance des secteurs d'activité, du fonctionnement des organisations, des principaux métiers... avec utilisation d'une gamme variée de descripteurs de situations professionnelles ✓ Place des parents, principes pour une orientation concertée ✓ Tenue d'un cahier de bord : dossier de PPE ✓ Modalités « institutionnelles » : vœux, choix d'options, de parcours, passerelles...) ✓ <i>Entretiens et suivi du Projet</i> : Entretiens réguliers (et différenciés) avec rendez-vous formels d'argumentation 		

ENTRETIEN D'ORIENTATION	Ce qui se fait	Ce qui pose question
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quand ? A quel niveau, combien, par qui, où, qui y participe ... ? ✓ Quels « objets » sont traités ✓ <i>Quels supports écrits, quelles modalités de préparation, quelles ressources mobilisées en amont ?</i> ✓ Quelles postures pour l'enseignant ? (cf. référentiel prof.) ✓ <i>Quelles conséquences en amont, quel accompagnement ?</i> ✓ <i>Quelle évaluation des effets de ces entretiens ?</i> ✓ ... 		

Fiche N°16 : Conduire un entretien d'orientation

Cette fiche méthodologique propose des repères pour la conduite d'un entretien d'orientation.

Proposition de trame

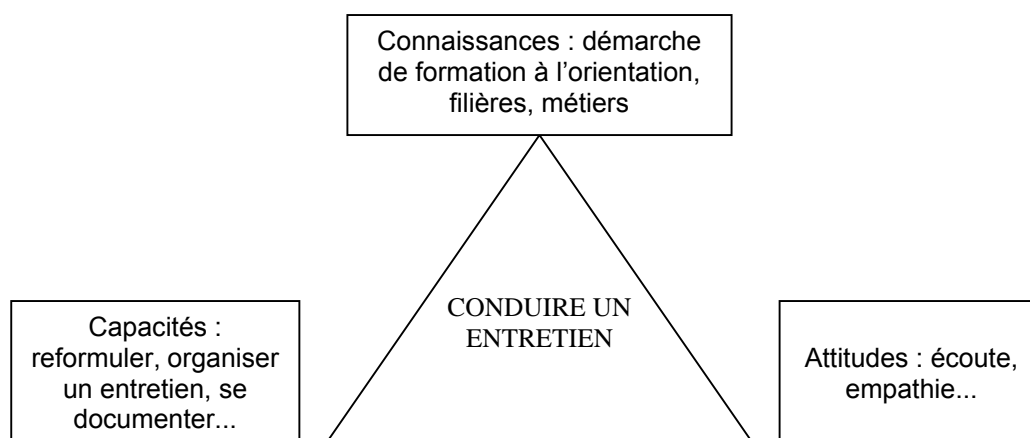
Quelques principes

- Importance de se situer dans le cadre d'une formation à l'orientation et non d'une prise de décision d'orientation
- L'entretien d'orientation n'est qu'une étape Préparation de l'entretien → Entretien → Suivi
- Importance d'un support pour la conduite de l'entretien (préparation, carnet de bord, évaluations...)
- Nécessité d'un temps suffisant (minimum 20 min ?)

Proposition de déroulement

1. Temps d'accueil
2. Fixation d'un contrat de communication
 - rappel de la place de l'entretien
 - objectifs
 - durée
 - de quoi va-t-on parler ?
 - déroulement
 - place des parents
 - prise de décision
 - fin de l'entretien
3. Présentation par l'élève de son travail de préparation et demande d'explicitation de la part de l'enseignant (quoi ? comment ?)
 - compétences, potentialités, goûts
 - projet personnel, professionnel, d'études
 - résultats, méthodes, réussites, difficultés
4. Identification des situations posant problèmes
 - pistes trop réductrices
 - pistes on réalistes
 - décalage résultats - projet
 - absence de pistes pour poursuite d'études
 - amélioration nécessaire des résultats scolaires et travail autour de ces situations
 - confrontation de points de vue
 - identification de pistes
 - recherche de ressources (documentation, entretiens...)
5. Engagement sur des pistes de travail pour la suite de l'entretien
6. Clôture de l'entretien

Compétences de l'enseignant



Fiche N°17 : Livret de suivi, Portfolio, Passeport orientation-formation, web classeur...

Le portfolio présenté ci-dessous est destiné à des élèves de 2^{nde}. Il peut être utilisé dans le cadre de l'accompagnement et doit permettre à l'élève de prendre conscience des compétences qu'il doit développer pour améliorer son efficacité. Les fiches ont pour but de l'aider dans ce travail qu'il effectue tantôt seul, tantôt en petit groupe ; le professeur principal est présent à toutes les séances de travail et accompagne le dispositif.

- La **fiche 1** permet une auto-analyse et conduit l'élève à fixer deux compétences à travailler en priorité.
- La **fiche 2** permet d'engager le travail sur les compétences retenues ; elle est travaillée en petits groupes et avec le professeur principal ; de nombreux documents sont mis à la disposition des élèves (ouvrages de méthodologie, fiches notamment extraites du magazine *Phosphore*...)
- La **fiche 3** permet d'évaluer le dispositif et ses effets ; cette fiche et le travail qui en découlent pourront servir de point de départ à une discussion de bilan avec le professeur principal.

La lourdeur apparente de ces fiches provient du fait que tout le dispositif a été détaillé afin que l'élève puisse travailler en autonomie mais, lors des premières utilisations, le professeur principal guide ce travail.

Construire son Portfolio / Fiche 1 : choisir les compétences à travailler en priorité

Après avoir confronté le bilan de l'an dernier et le bilan de la période 1, il s'agit de choisir les compétences à développer en priorité pour garantir une progression.

Compétence 1 : Gérer son travail en classe pour être efficace

Comprendre l'objectif de la séance, travailler l'attention, la concentration pour être capable, en fin de cours, de reformuler l'essentiel, poser des questions, répondre, échanger, prendre des notes, organiser son classeur, avoir son matériel, ...

Compétence 2 : Gérer, organiser son travail personnel

Gérer son agenda, s'organiser à long terme, réserver des plages de travail, construire un planning de travail, fractionner le travail, reprendre les activités du cours, ...

Compétence 3 : Mémoriser les acquis du cours

Connaître le fonctionnement de sa mémoire, les processus d'apprentissage, distinguer relecture et apprentissage, définir ce que signifie « savoir », ...

Compétence 4 : Gérer ses difficultés dans une matière

Identifier une difficulté – seul ou avec l'aide de l'enseignant concerné –, faire évoluer sa posture en cours dans cette discipline, mettre en place des stratégies d'apprentissage appropriées – reprise des activités du cours, aide en étude dirigée, reprise des corrections de devoirs, ...

Compétence 5 : Organiser sa pensée

Construire une synthèse, un plan (d'un cours, d'une étude de document, ...), un exposé, un dossier, organiser une réponse à une question...

Compétence 6 : Rédiger un écrit pour communiquer un savoir, une réflexion, ...

Travailler un brouillon, avoir une relecture efficace, prendre en compte son destinataire, améliorer son expression, ...

Compétence 7 : Conduire une démarche expérimentale ou établir une relation entre son savoir et un document observé

Observer un document (schéma, plan, texte, ...) ou une expérimentation, en tirer des informations, faire le lien avec les connaissances du cours

Compétence 8 : Se documenter, s'informer, s'ouvrir au monde pour enrichir ses apprentissages

Rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser ; retirer des informations d'un film, d'une émission, d'une visite, les mettre en lien avec des apprentissages scolaires, ...

Compétence 9 : Prendre des responsabilités, faire preuve d'initiative

Proposer et mettre en œuvre des projets dans le but d'aider les autres – au lycée ou des activités extrascolaires

Autres compétences :

Construire son portfolio / Fiche 2 : travailler les compétences choisies

Pour la période 2 (du 06.11 au 19.12) choisir deux compétences à travailler (une compétence prioritaire, une compétence secondaire) ; prendre deux feuilles doubles, inscrire une des deux compétences sur chacune des feuilles ; les feuilles serviront à expliciter, à « décliner » la compétence choisie et à recueillir toutes les traces du travail mis en œuvre pour installer la compétence.

Cette fiche doit être collée en page 1 de la feuille double n°1 ; tu répondras aux questions à la suite, c'est-à-dire en page 2 de la feuille double n°1

A) Faire le point

- 1) Pour toi, comment se comporte quelqu'un qui maîtrise cette compétence, qu'est-il capable de faire concrètement ? qu'est-ce que cela lui apporte ?
- 2) Quels sont les indices qui te montrent que tu ne maîtrises pas cette compétence ?
- 3) Selon toi, quelles sont les causes de cette absence de maîtrise de la compétence ?

B) Se documenter, rechercher des conseils dans différents documents

Lis les documents qui sont à ta disposition et discutes-en avec les camarades de ton groupe ; note ce que tu retiens d'important de cette lecture

C) Prendre des décisions, construire des outils

En t'aidant des pistes proposées ci-dessous, choisis :

- 1) Des méthodes que tu vas appliquer
- 2) Des outils qui pourront t'aider
- 3) Des moyens dont tu vas te munir ou que tu vas solliciter

D) Proposer des moyens de régulation et d'évaluation

- 1) Quels sont les outils que tu auras dans ta feuille double lors de la prochaine heure de vie de classe ?
- 2) Quelles preuves vas-tu réunir pour montrer que tu travailles réellement sur cette compétence ?
- 3) Par quel (s) moyen (s) et avec quels critères penses-tu évaluer, en fin de période, l'acquisition de la compétence ?

Exemples d'outils qui peuvent être utilisés

pour la compétence 1 : une grille pour tenir le compte de ses interventions en classe et de leur nature (j'ai posé une question / répondu à une question / ajouté un commentaire, ...) // pour la compétence 2 : un planning de travail personnel / une fiche que je remplis chaque fois que je reprends un cours, ...// pour la compétence 3 : un planning indiquant les différents moments où je vais apprendre et revoir un cours ; une fiche d'auto-évaluation des différentes méthodes d'apprentissage testées et de leur résultat, ...

Exemples de moyens qui peuvent être mobilisés

le contrôle par un adulte si je sais que je ne vais pas me tenir à mes décisions, la demande d'inscription en groupe d'aide, le travail en binôme avec un camarade (avec rendez-vous fixés), l'autodiscipline (j'éteins mon portable et l'ordinateur de telle heure à telle heure, je ne sors plus le mercredi après-midi, je prends le premier bus pour rentrer le soir, je m'isole en salle d'étude...)

Construire son portfolio / Fiche 3 : faire le point sur l'installation de la compétence choisie

Cette fiche doit être collée en page 3 de la feuille double n°1 ; réponds en-dessous

A) Faire le point (seul puis avec les élèves de ton groupe)

- As-tu utilisé les outils et les moyens prévus lors de la séance précédente ? Si non, pour quelle(s) raison (s) ?
- Quels sont les changements que tu as constatés ? Quelles preuves as-tu réunies de ces changements ? (elles doivent figurer dans la feuille double)

B) Prendre des décisions pour la période suivante

En fonction de ton bilan personnel et de l'avis de tes camarades, fixe-toi des objectifs, des outils, des moyens, pour la quinzaine suivante (les mêmes ou d'autres)

Si tu estimes que tu as réglé ton problème, prévois, pour la prochaine heure de vie de classe, d'apporter les preuves de la maîtrise de la compétence et de travailler sur la compétence secondaire.

Fiche N°18 : Un exemple de projet d'année : les TAE

Si la réussite en Seconde passe par l'obtention de résultats satisfaisants au lycée, elle se mesure aussi et surtout dans certains changements de représentation du côté des élèves : **entrer au lycée, c'est passer de la scolarité obligatoire à une scolarité choisie** par le biais notamment des enseignements d'exploration. Réussir sa Seconde, c'est également **s'approprier le lycée**, dans son espace géographique, dans ses règles, dans ses méthodes. C'est comprendre ce qui est attendu de soi, c'est mettre en adéquation les moyens que l'on se donne avec le choix de poursuite de formation que l'on a fait.

Toutefois ces changements ne sont possibles que si les enseignants opèrent aussi de leur côté quelques modifications dans la manière d'envisager l'accueil des nouveaux lycéens. Il s'agit d'abord d'accueillir, de donner du sens, de diagnostiquer, d'accompagner pour permettre aux lycéens de mieux réussir leur classe de seconde. Le personnel éducatif doit oser investir dans l'accueil des élèves en Seconde pour mettre en confiance, donner du sens et ainsi faciliter la réussite. Ainsi, **favoriser la réussite des lycéens, c'est leur permettre de donner du sens à leur scolarité**. On comprend donc que c'est l'articulation entre la phase d'accueil des élèves, le début d'année en termes d'attentes pédagogiques et les procédures d'accompagnement du travail scolaire qui doit être renforcée, afin de permettre un engagement plus confiant (a fortiori plus efficace) de l'élève dans cette nouvelle étape de formation.

Si les premières semaines en Seconde sont parfois vécues difficilement par une partie des lycéens, il semble nécessaire **d'améliorer la politique d'accueil de l'établissement**. Une véritable procédure d'intégration est ainsi mise en place au cours de la semaine de rentrée : les objectifs prioritaires étant **l'appropriation d'un nouvel environnement et de ses règles, la rencontre des différents acteurs du lycée** (professeur principal, équipe pédagogique, équipe de la vie scolaire, équipe administrative) et la **cohésion du groupe-classe** (voire du niveau Seconde). Cette mini-semaine peut débuter le mercredi par une prise de contact et un temps d'informations et d'échanges assuré par le professeur principal. Le lendemain s'organise en deux étapes : le matin est réservé à la visite de l'établissement, à la lecture et au commentaire du règlement intérieur, ainsi qu'à d'autres tâches administratives. L'après-midi est consacré à un

« rallye photos » qui doit favoriser l'intégration des élèves puisqu'ils vont faire connaissance entre eux tout en découvrant certains aspects culturels de leur ville. Chaque classe est divisée en trois groupes, chacun des groupes se voit remettre une enveloppe contenant une « photo mystère », un plan de la ville, une énigme (dont la résolution conduit à la localisation du lieu) et quatre questions portant sur l'histoire du site qu'il faut découvrir. Les élèves doivent identifier celui-ci en s'aidant de la « photo mystère ». Une fois l'énigme résolue, ils font valider leur réponse par le professeur principal qui leur donne l'autorisation de partir en ville. Ils se rendent seuls sur le lieu, doivent répondre aux questions et retrouver l'endroit exact de la photo. Ils doivent ramener : la « photo mystère » prise par eux, mais aussi inscrite dans son ensemble (les élèves posant sur ce deuxième cliché), puis les réponses aux questions. Ces documents seront repris par le professeur principal car chaque groupe réalisera durant les premières heures de Vie De Classe de septembre un panneau présentant le lieu, les deux photos, qui sera ensuite exposé dans le couloir unité 2nde. Cette semaine s'achève par la présentation de l'équipe pédagogique (matinée du vendredi) dans chaque classe : les enseignants exposent leurs exigences, leurs progressions annuelles et le matériel requis pour leurs matières. Les élèves sont libérés l'après-midi pour leur permettre de s'organiser et de se procurer les différentes fournitures dont ils auront besoin la semaine suivante.

Cette phase d'accueil est également l'occasion d'un repérage des difficultés, de leur analyse en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de réponses pédagogiques adaptées. Le professeur principal étudie les bulletins de la classe de Troisième afin de diagnostiquer les difficultés méthodologiques et les lacunes disciplinaires des élèves, puis, lors d'un conseil pédagogique qui se tient pendant la 3^{ème} semaine de septembre, il informe l'ensemble de l'équipe enseignante des origines sociales des élèves, de leurs résultats au collège et des points de vigilance à observer pour le rythme de travail de la classe. Il propose, en accord avec ses collègues, **une procédure de remédiation pour les élèves les plus fragiles** : cet accompagnement, baptisé TAE (Travaux d'Accompagnement Encadrés), peut prendre plusieurs formes :

Modalité envisageable	Lieu de travail	Personne ressource	Quelle aide ?
Travail Individualisé	En classe	Prof maths ou français de la classe	Diverse, répond à un besoin ponctuel et précis de l'élève.
Travail autonome	En permanence lycée, en salle de travail Seconde, au CDI	Prof référent, P.P., tuteur, documentaliste	Travail de recherche, travail méthodologique ou disciplinaire.
Permanence pédagogique	Salle de travail Seconde	Prof, P.P.	Travail disciplinaire.
Tutorat (groupe de besoin 4 élèves maxi en difficultés)	Salle de travail Seconde	Prof – Tuteur – P.P.	Permettre à l'élève de comprendre la nature de ses difficultés, faire un suivi plus individualisé, rechercher des moyens pour pallier ces difficultés.
Monitorat (groupe de 2 élèves, un apprenant, un apprenneur)	Salle de classe	Elèves	Permettre aux binômes de s'entraider dans les disciplines.

Pour un fonctionnement optimal de ces espaces de TAE, il est indispensable que les professeurs ou autres volontaires se fassent connaître dès le mois de juin afin de savoir qui solliciter dès la rentrée, organiser des espaces TAE.

- Les P.P. de Seconde sont bien sûrs « volontaires désignés d'office » !

- On peut envisager de travailler aussi en binôme dans une même discipline, voire de faire des domaines (sciences – lettres – langues – méthodes) plutôt que des disciplines précises.

- On peut enfin expérimenter des ateliers à l'année (écriture, sciences...)

Il est impératif d'avoir **une personne ressource** chargée de centraliser les informations, demandes, remarques, d'organiser ces temps de TAE et de faire remonter les besoins au Responsable d'Unité et Professeurs Principaux.

Un **premier bilan de cet accompagnement est fait au cours du conseil de classe du 1^{er} trimestre**, afin d'évaluer sa pertinence, de mesurer les progrès des élèves tutorés et de remettre en cause les groupes de besoin.

Une seconde modalité de prise en charge des difficultés méthodologiques des élèves est proposée dès la deuxième semaine de cours : il s'agit de la **mise en place de permanences pédagogiques à caractère obligatoire pour tous** (2 heures par semaine inscrites dans l'emploi du temps des élèves). Ces permanences animées par les professeurs de Français et de Mathématiques sont destinées à favoriser **l'appropriation d'une méthodologie** de travail (qualité et quantité) pour réussir en seconde. Elles sont organisées selon deux possibilités : soit sur la base du volontariat des élèves, soit sur proposition des enseignants. Les élèves qui ne participent pas à ces séances effectuent leur travail personnel en salle de Permanence (Travail Autonome) ou sont accueillis au CDI pour des travaux de recherche documentaire.

L'ensemble de ces dispositifs ont été expérimentés en 2009-2010 au lycée Saint-Louis / Sainte-Barbe de Saint-Etienne : ils constituent une propédeutique intéressante pour les équipes de Seconde à la mise en œuvre de la Réforme du Lycée.

ANNEXES

Annexe 1 : Académie Nancy-Metz / Extension de l'expérimentation du baccalauréat professionnel en 3 ans / Recommandations pédagogiques pour la seconde professionnelle / Année scolaire 2008-2009 (extraits)

*Cette proposition, pour la 2nde professionnelle, nous paraît particulièrement intéressante pour le lycée général et technologique, parce qu'elle insiste sur le nécessaire **positionnement** à réaliser en début de 2nde et au cours de l'année pour identifier les besoins des élèves et les prendre en compte. A terme on pourra utiliser l'attestation du socle commun pour aider à ce positionnement.*

(...)

2 – L'accompagnement pédagogique des élèves entrant en seconde professionnelle

Afin de permettre à l'élève d'affirmer son projet pédagogique, un positionnement dès l'entrée en formation est préconisé.

2.1 - Mise en œuvre du positionnement

Une mise en œuvre efficace de ce cursus de formation en 3 ans repose sur un **travail en équipe**. La concertation des membres de l'équipe pédagogique de la formation concernée sera organisée au sein des établissements.

Les conditions d'accueil des élèves devront tout d'abord faire l'objet d'une réflexion particulière au sein de l'établissement.

Dès l'entrée en formation, il est demandé que les équipes procèdent à un **positionnement** diagnostic qui a pour objectifs, selon les besoins des élèves de :

- construire un projet pédagogique adapté à leurs profils ;
- constituer des groupes de modules ;
- organiser l'aide individualisée ;
- repérer les points forts et points faibles des élèves.

Le positionnement de l'élève résulte, dans un premier temps, d'un diagnostic établi dans chaque discipline à partir d'observations **conduites au cours des activités d'apprentissage** étalées sur les premières semaines. Il est impératif de ne pas mettre en œuvre une action ponctuelle destinée à évaluer tous les élèves en même temps.

Ce diagnostic permet de renseigner, par discipline, tout ou partie des compétences de la fiche de positionnement.

Dans un second temps, au terme de la période d'accueil, d'adaptation, d'observation et d'évaluation, le professeur principal animera une réunion de concertation et de synthèse avec l'équipe pédagogique. Un profil de compétences de chaque élève sera établi conjointement et précisé sur la fiche individuelle de positionnement. Le Conseiller d'Orientation Psychologue pourra s'associer à cette réunion ainsi que le Conseiller Principal d'Education et le Professeur Documentaliste.

Cette fiche individuelle s'appuie sur les compétences du socle commun de connaissances et de compétences développées au collège.

D'autres bilans, intermédiaire et de fin de seconde professionnelle, sur le même principe pourront être effectués et mentionnés sur cette fiche qui deviendra alors un outil de suivi individualisé de l'élève.

2.2 - Organisation de l'accompagnement des élèves

Outre la prise en compte des résultats de la fiche de positionnement, il est recommandé de :

- définir un programme de travail personnalisé dans le cadre d'un contrat pédagogique passé avec l'élève qui s'appuie sur les résultats observés lors d'une période donnée ;
- fixer des objectifs accessibles à court terme, travaillés au cours des modules, des moments d'individualisation et **réinvestis dans tous les apprentissages** ;

A cet effet il est absolument nécessaire que les heures de modules soient confiées à un enseignant de l'équipe pédagogique ;

- procéder régulièrement **en équipe** à des bilans afin de réguler les progressions en fonction des progrès observés et ajuster la nature de l'aide ;

- coordonner les actions des professeurs de l'équipe pédagogique.

De plus il serait souhaitable de prévoir une organisation des services qui permette aux enseignants des équipes de se rencontrer.

Des plages horaires peuvent être aménagées dans les emplois du temps permettant, pour une même classe dont les 2 groupes seraient réunis, des travaux en parallèle ou de la co-animation.

Le travail de développement des compétences des élèves peut également s'effectuer au sein de la classe dans le cadre de travaux de groupe, de travaux de recherche, de projets particuliers de courte durée.

La gestion du travail personnel dans les disciplines devra également faire l'objet d'une réflexion en équipe afin de favoriser l'autonomie des élèves.

Les élèves entrant en seconde professionnelle baccalauréat professionnel en 3 ans, repérés comme étant en difficulté, devront être accompagnés dès le premier mois de formation grâce aux différents dispositifs tels que l'aide individualisée, les modules de remédiation ou le tutorat. Ce point est à privilégier notamment dans le cadre des travaux du conseil pédagogique.

**Suivi de l'élève entrant en baccalauréat professionnel en 3 ans
Fiche de positionnement**

NOM – Prénom de l'élève :

Classe :

CAPACITES	COMPETENCES *	Bilan de début de formation				Bilan intermédiaire				Bilan de fin de seconde professionnelle				
		T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.	
COMMUNIQUER RENDRE COMPTE	Lire à haute voix													
	Répondre à une question par une phrase complète par écrit et par oral													
	Utiliser un vocabulaire précis et adapté													
	Poser des questions, répondre à des questions et échanger des idées													
	Rédiger un compte-rendu													
	Décrire ou présenter simplement des situations													
S'INFORMER PREPARER	Prélever des informations ponctuelles, factuelles, explicites													
	Rechercher des informations avec les différents outils d'information et de communication (CDI, internet, ..)													
	Organiser, structurer, articuler des données, des informations sous différentes formes (texte, schéma, tableau, graphique, ...)													
	Préparer et organiser ses affaires, son matériel													
REALISER TRAITER	Mettre en relation des informations pour répondre à une problématique													
	Utiliser ses connaissances pour interpréter un texte, une consigne, une situation													
	Utiliser à bon escient les opérations élémentaires (+, -, x, ÷)													
	Estimer une mesure, une grandeur, une quantité													
	Réaliser des mesures													
	Se repérer dans l'espace et dans le temps													
	Rédiger un texte bref, cohérent, écrit dans une langue correcte													
	Formuler des hypothèses													
	Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie													
	Organiser son travail													
	Faire preuve d'habileté manuelle													

* Positionnement de l'élève à chacune des périodes : T.I. : Très insuffisant ; I. : Insuffisant ; S. : Satisfaisant ; T.S. : Très satisfaisant

SAVOIR – ETRE *	Bilan de début de formation				Bilan intermédiaire				Bilan de fin de seconde professionnelle			
	T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.	T.I.	I.	S.	T.S.
Respecter les règles de la vie de classe et de l'établissement												
Respecter les adultes et élèves appartenant à la communauté éducative												
Adopter une attitude responsable dans l'utilisation des équipements												
Adopter une attitude responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement												

	Au bilan de début de formation	Au bilan intermédiaire	En fin de seconde professionnelle
Nombre de jours d'absence			

Bilans de l'équipe pédagogique		
Compétences à développer en priorité	Pistes ou propositions d'aide	
Au bilan de début de formation		
Au bilan intermédiaire		
En fin de seconde professionnelle		

Remarques et propositions du Conseiller d'Orientation Psychologue - Eléments repérés	
Au bilan de début de formation	
Au bilan intermédiaire	
En fin de seconde professionnelle	

* Positionnement de l'élève à chacune des périodes : T.I. : Très insuffisant ; I. : Insuffisant ; S. : Satisfaisant ; T.S. : Très satisfaisant

Annexe 2 : Compétences « s’orienter » (Échelles des niveaux de compétence Enseignement secondaire 2e cycle / Ministère Education du Québec)

Ce document, tiré d’un référentiel élaboré dans les écoles secondaires du Québec insiste sur la nécessité d’une véritable formation à l’orientation en précisant 2 compétences attendues à l’issue de cette formation. Chaque compétence est déclinée en 5 niveaux, le 3^{ème} étant considéré comme acceptable.

COMPÉTENCE 1 : REALISER UNE DEMARCHE EXPLORATOIRE

5 Compétence marquée

Entreprend des démarches exploratoires dans des secteurs moins familiers. Mobilise un répertoire élargi de moyens d’exploration et trouve des informations supplémentaires allant au-delà de ce qui est attendu de sa démarche exploratoire. Compare ses démarches à celles de ses pairs et leur apporte, au besoin, des ajustements permettant d’en améliorer la qualité ou l’utilité.

4 Compétence assurée

Planifie ses démarches exploratoires en tenant compte des traces consignées et des commentaires recueillis au cours des partages avec ses pairs. Justifie les étapes de ses démarches exploratoires. A recours à des moyens moins familiers ou à de nouveaux moyens d’exploration. Mobilise des stratégies exploratoires variées pour réaliser ses démarches. Ajuste au besoin ses démarches (planification, intention d’exploration, étapes) selon ses découvertes. Consigne des informations précises et détaillées relatives à ses démarches et vérifie la qualité et l’exactitude de celles-ci auprès de différentes ressources. Analyse ses démarches exploratoires de façon critique.

3 Compétence acceptable

Planifie sommairement les étapes de ses démarches exploratoires et communique ses intentions d’exploration. Utilise des moyens d’exploration familiers et accessibles et mobilise des stratégies exploratoires. Choisit, avec l’aide d’une personne-ressource (enseignant, professionnel, parent), d’explorer un secteur d’intérêt moins familier. Consigne des traces de ses démarches selon ses intentions d’exploration. Brosse, à partir de plusieurs informations, un portrait des professions ou des métiers explorés. Relève avec de l’aide les principales qualités de ses démarches exploratoires.

2 Compétence peu développée

Formule sommairement ses intentions d’exploration. Planifie et réalise avec un soutien fréquent les étapes de ses démarches exploratoires. Utilise un moyen d’exploration et sélectionne quelques informations trouvées à même des ressources familières.

1 Compétence très peu développée

Entreprend quelques démarches exploratoires avec une aide soutenue et trouve des renseignements à partir de différentes ressources suggérées par l’enseignant. Utilise un canevas fourni par l’enseignant pour transcrire quelques informations.

COMPÉTENCE 2 : SE SITUER AU REGARD DE SON ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

5 Compétence marquée

Tient compte, dans ses hypothèses de parcours, de repères socioéconomiques et culturels : influence de sa famille, de ses amis, du développement économique de sa région, etc. Établit des liens entre ses caractéristiques personnelles, ses découvertes et son estime de soi. Soulève des discussions pour valider et enrichir sa réflexion. Dresse un bilan structuré et détaillé de ses réflexions et de ses découvertes.

4 Compétence assurée

Précise son profil personnel à partir de découvertes, de nouvelles informations, de discussions et formule de nouvelles hypothèses de parcours. Choisit des objectifs de développement personnel en s'appuyant sur des implications et des exigences associées à une hypothèse de parcours. Fait appel à des adultes de confiance tels que ses parents, des enseignants ou des professionnels de l'information scolaire et de l'orientation, et réinvestit dans ses réflexions les informations recueillies. Utilise des stratégies de communication efficaces dans le partage de ses démarches avec ses pairs. Justifie ses hypothèses de parcours en tenant compte de son profil personnel et de ses découvertes.

3 Compétence acceptable

Établit, à partir de pistes de réflexion proposées par l'enseignant, des liens entre ses caractéristiques personnelles et les exigences professionnelles des métiers ou professions explorés. Formule des hypothèses de parcours en tenant compte de ses traits de personnalité, de ses centres d'intérêt, de ses aptitudes, etc. Consigne l'ensemble de ses réflexions (caractéristiques personnelles, attitudes, découvertes et hypothèses de parcours). Explique de façon sommaire la poursuite ou l'abandon de ses démarches exploratoires à partir de ses caractéristiques personnelles. Relève des étapes de son parcours scolaire et professionnel en rapport avec une hypothèse retenue.

2 Compétence peu développée

Considère de façon aléatoire quelques hypothèses de parcours. Relève avec l'aide de l'enseignant des rapprochements entre ses hypothèses de parcours et ses caractéristiques personnelles. Consigne quelques traces de ses découvertes et de ses réflexions. Partage des informations sommaires avec ses pairs. S'appuie principalement sur des informations de nature scolaire et professionnelle pour faire le point.

1 Compétence très peu développée

Relève quelques-unes de ses caractéristiques personnelles et amorce, avec une aide soutenue, une réflexion sur celles-ci. Consulte, à la suggestion de l'enseignant, des adultes de confiance. S'en tient à la même hypothèse de parcours tout au long de l'année

Annexe 3 : Comparaisons internationales : le cas de la Finlande

Le système finlandais est souvent pris en exemple à la fois pour les résultats qu'il obtient et l'organisation mise en place. Nous avons pensé qu'il était intéressant de le décrire pour s'en faire une idée et peut-être pour y prendre des idées...

Répartition des cours au lycée (source : Direction Nationale Finlandaise de l'Enseignement)

Le lycée est organisé de façon modulaire. Un module est un cours comptant 38 heures. L'année scolaire est divisée en 5 périodes de 7 semaines. Pendant un module de 38 heures l'apprenant a 5 heures d'enseignement hebdomadaire par matière.

Matières	Cours obligatoires	Cours approfondis
Langue maternelle et littérature	6	3
Langues :	Langue A (A1 et A2)	2
	Langue B (B1)	2
	Autres langues (B2 et B3)	16
Mathématiques	Programme court	2
	Programme long	3
Sciences	Biologie	3
	Géographie	2
	Physique	7
	Chimie	4
	Religion ou éthique	2
	Philosophie	3
	Psychologie	4
	Histoire	2
	Éducation civique	2
Matières artistiques et pratiques	5	
	Éducation physique	3
	Musique	3
	Arts plastiques	5
Éducation à la santé	1	2
Orientation des élèves	1	1

Extraits de L'éducation en Finlande : les secrets d'une étonnante réussite « Chaque élève est important »

Paul Robert, Principal du collège Nelson Mandela de Clarensac (Gard)

L'école n'est obligatoire en Finlande qu'à partir de 7 ans. Les enfants peuvent néanmoins être accueillis dès un an au jardin d'enfant... Il existe depuis peu un programme national pour les jardins d'enfants, basé essentiellement sur des activités d'éveil.

A 6 ans, les enfants entrent dans une année d'éducation préscolaire formant une transition entre le jardin d'enfant et l'école. 96% des enfants finlandais de cette tranche d'âge sont scolarisés. L'apprentissage systématique de la lecture est exceptionnel à ce stade. En

revanche, les enseignants se fixent pour objectif essentiel de repérer les aptitudes des enfants et le moment le plus propice pour les faire entrer dans les apprentissages fondamentaux. L'éducation préscolaire est gratuite.

Il en est de même de la scolarité obligatoire entre 7 ans à 16 ans cantine et transport compris...

La période d'éducation fondamentale (« basic education ») regroupe dans un même continuum l'équivalent de notre école primaire pour les enfants de 7 ans à 12 ans avec des professeurs polyvalents (« class-teachers ») et de notre collège (« comprehensive school ») pour les élèves de 13 à 16 ans, avec des professeurs spécialisés dans une ou deux matières (« subject teachers »). Il n'y a aucune sélection tout au long de la période d'éducation fondamentale, et les classes sont

hétérogènes, sauf pour les élèves à besoins éducatifs spéciaux qui sont regroupés dans des classes à effectifs très allégés (10 maximum)... L'anglais y est enseigné... à partir du niveau 3 (9 ans)... (les) élèves présentant des difficultés d'apprentissage sont pris en charge par (des) professeurs spécialisés. Les classes ont un effectif de 25 élèves maximum... L'anglais (y) est enseigné non seulement dans le cadre du cours traditionnel mais aussi en géographie où des ressortissants de divers pays européens viennent présenter en anglais leur culture et leur tradition, tout en introduisant quelques rudiments de leur propre langue par le biais de chansons par exemple. Les élèves peuvent choisir une seconde langue vivante à partir du niveau 5 (12 ans). C'est l'allemand qui est le plus fréquemment choisi. Des projets transversaux sont menés à bien dans le cadre de l'école, tels que la construction d'igloo ou la course de luge. Les élèves ont du travail à faire à la maison chaque jour mais dans des proportions très raisonnables.

A partir de 13 ans tous les élèves accèdent à la « comprehensive school », équivalent de notre collège mais qui s'étend sur trois années seulement. Les élèves y suivent 30 séquences de cours par semaine à raison de 6 par jour. Le tronc commun est composé de 28 séquences la première année, de 24 la seconde et de 25 les deux dernières années. Il comprend des enseignements de langue maternelle (finnois, suédois ou lapon), de seconde langue nationale (par exemple suédois pour ceux dont le finnois est la langue maternelle), d'anglais, de seconde langue vivante, de mathématiques, de physique, de biologie, de géographie, d'histoire, de musique, d'arts plastiques, de religion, de sport et d'éducation à la santé. Les deux premières années, l'économie familiale fait également partie du tronc commun. Les enseignements optionnels peuvent varier selon les écoles. Ils sont proposés généralement par les professeurs en fonction de leurs intérêts et des demandes des élèves. L'effectif minimum requis pour ouvrir un cours optionnel est de 16 élèves. Les élèves en choisissent deux la première année, 6 la seconde et 5 la dernière de façon à ce que le nombre global de séquences hebdomadaires soit toujours égal à 30. La journée de cours peut ainsi se terminer à 14h ou 15h au plus tard en commençant à 8h. Le temps de travail à la maison hebdomadaire à ce stade du cursus est estimé à 5 heures, soit un des plus bas des pays de l'OCDE.

Des thèmes transversaux définis nationalement doivent également être intégrés dans les matières du programme et traités de façon pluridisciplinaire. Ils sont au nombre de 7 :

- devenir une personne
- identité culturelle et dimension internationale
- médias et communication
- citoyenneté participative et monde de l'entreprise
- responsabilité vis-à-vis de l'environnement, bien-être, développement durable
- sécurité routière
- technologie et individu

Une grande importance est accordée à l'ouverture sur l'extérieur et les démarches de projets sont valorisées. La coopération avec les entreprises est notamment développée dans le cadre d'une initiation à la vie professionnelle qui peut faire partie des matières optionnelles. Les conseillers ont pour but d'aider les élèves à avoir une vue plus générale de leurs études en relation avec leur projet professionnel futur. La dimension éducative et la création d'une atmosphère de travail positive et coopérative est privilégiée. Aider les élèves à se construire en tant qu'adultes en leur inculquant des notions d'honnêteté et de respect de l'autre est une des missions assignées à l'école.

Aucun examen ne vient sanctionner la fin de l'éducation fondamentale. Les élèves s'orientent ensuite soit vers une école professionnelle, soit vers une école secondaire supérieure (équivalent de notre lycée général). Le ratio entre les deux voies d'orientation est à peu près similaire à celui qui existe en France (60% vers des études générales et 40% vers des études professionnelles). L'orientation n'est pas imposée mais résulte d'un dialogue entre les familles, l'élève et l'établissement.

La formation professionnelle secondaire se déroule sur 3 ans dont 6 mois de stage en entreprise. Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont cumulé 120 unités de valeur, dont 90 pour la formation professionnelle (les stages comptant pour 20 UV), 20 pour les études générales (langue maternelle, seconde langue nationale, langue étrangère, mathématiques, physique, chimie, sciences politiques, économie et emploi, éducation physique et santé, arts et culture) et 10 pour des matières optionnelles au libre choix de l'élève. Des thèmes transversaux ont été également introduits dans les études professionnelles ; leur but est de donner les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession et d'une citoyenneté responsable.

L'accent est mis sur le développement durable et sur l'esprit d'initiative. Tout est fait pour inciter les élèves à créer plus tard leur propre entreprise.

Il existe 52 diplômes professionnels et 189 qualifications complémentaires. Les diplômes permettent d'entrer directement dans la vie active. Mais l'élève peut aussi poursuivre ses études dans un Institut Universitaire Professionnalisé où il est possible de préparer un master professionnel en 4 ans.

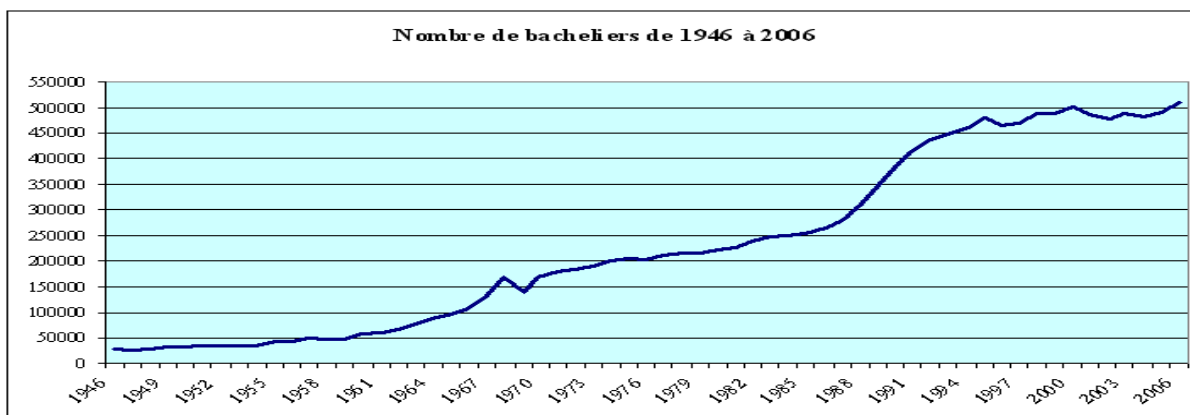
Dans les lycées généraux (« écoles secondaires supérieures ») le cursus est également de 3 ans. Les élèves doivent durant cette période suivre 75 cours dont 45 sont obligatoires. L'année est divisée en 6 périodes de 6 semaines séparées par une semaine d'évaluation. Chaque cours représente 36 leçons réparties sur les 6 semaines d'une période. Les élèves doivent valider par des tests les cours qu'ils ont suivis durant la période. Les matières obligatoires fixées par le programme national sont la langue maternelle, la seconde langue nationale, l'anglais, une deuxième langue étrangère, les mathématiques, l'histoire, la religion (luthérienne et orthodoxe), les sciences sociales, le sport. Chaque matière comprend un nombre minimum de cours à valider au cours des trois ans. Mais les élèves peuvent choisir d'approfondir leurs connaissances dans une matière donnée : dans ce cas ils auront davantage de cours à valider. En mathématiques par exemple le nombre minimum de cours à valider est de 10. Mais il est possible d'aller jusqu'à 13. Les matières optionnelles peuvent varier d'un lycée à l'autre : chaque lycée ayant la faculté de développer telle ou telle « ligne ». Au lycée de Niinivaara, par exemple des cours approfondis de musique et de sciences sont proposés ainsi qu'un certain nombre d'autres matières : psychologie, philosophie, géographie, éducation à la santé, arts, économie domestique. Ces matières comportent

généralement un cours d'initiation obligatoire pour tous et de 1 à 7 cours d'approfondissement facultatifs. Il n'existe donc pas à proprement parler de filières comme en France mais l'élève en composant son menu de cours va donner tel ou tel profil à ses études.

La fin du cursus secondaire est sanctionnée par un examen final, dit « matriculation examination », dont l'obtention est nécessaire pour accéder à l'université. L'examen comprend quatre épreuves : l'épreuve de langue maternelle (finnois, suédois ou lapon) est obligatoire pour tout le monde. Pour les trois autres tests, le candidat doit choisir parmi les 4 matières suivantes : deuxième langue nationale (ex. lapon ou suédois si la langue maternelle du candidat est le finnois), langue étrangère, mathématiques et « études générales » qui regroupent des questions de religion, de morale, de psychologie, de philosophie, d'histoire, de sciences sociales, de physique, de chimie, de biologie et de géographie – le candidat devant répondre à au moins huit questions de son choix. En maths, langue étrangère et seconde langue nationale, le candidat peut choisir entre deux niveaux de difficulté, mais devra passer au moins un test de niveau avancé. Les sessions d'examen se tiennent deux fois par an (au printemps et à l'automne). Les candidats peuvent étaler leurs tests sur un maximum de 3 sessions. Ils peuvent également repasser jusqu'à deux fois un test auquel ils ont échoué et ce au cours des trois sessions d'examen suivantes. Ils peuvent même changer de niveau de test, à condition de conserver au moins un test de niveau avancé. Le diplôme final fera apparaître la liste des sujets qui ont été choisis par le candidat (avec le détail des questions pour l'épreuve « d'études générales »), le niveau de difficulté et le grade obtenu. Curieusement ces grades ont conservé l'intitulé latin, vestige du temps où cette langue était obligatoire pour entrer à l'université.

Annexe 4 : Quelques points de repères sur le baccalauréat (extraits rapport sénat)

Au moment où le débat sur l'intérêt et la valeur du bac est relancé (comme à chaque fois qu'approche l'examen) il est intéressant de se tourner vers l'histoire pour se construire une opinion... sur quelques dimensions du débat.



Extrait de l'ordonnance royale du 5 juillet 1820

« Depuis longtemps, on se plaignait de la facilité que certaines facultés des lettres mettent à la réception des bacheliers, et nous devons bien avouer que nous avons quelquefois reçu des lettres ou des réclamations d'individus pourvus de ce grade par voie d'examen, et dont le style et l'orthographe offraient la preuve d'une honteuse ignorance... Il faut donc prescrire les formations et les précautions les plus propres à prévenir une indulgence coupable, d'autant que désormais le grade de bachelier va ouvrir l'entrée à toutes les professions civiles et devenir par conséquent pour la société une garantie essentielle de la capacité de ceux qu'elle admettra à servir ».

Les années 1890 : le baccalauréat sur la sellette

C'est dans les années 1890 que la vague de contestation du baccalauréat atteint son sommet. Devant la commission d'enquête parlementaire présidée par Alexandre Ribot, Gaston Boissier déclare en effet en janvier 1899 : « je vais finir ma déposition en vous parlant du baccalauréat ; c'est un sujet dont on parle beaucoup en ce moment et qui a une grande importance. Il est à la mode de dire du mal de cet examen ; pour des raisons différentes il a contre lui tout le monde. Les élèves le trouvent trop fort, les professeurs le trouvent trop faible : il inquiète ceux qui le passent, il ennuie ceux qui le font passer. C'est un ensemble de colères contre lesquelles on a grand peine à lutter ». Les reproches sont en effet multiples : ils portent sur les sujets, qui peuvent déclencher à l'époque des réactions aussi violentes qu'elles

le sont aujourd'hui. Le choix comme sujet d'examen de la déclaration d'amour de Phèdre à Hyppolyte par la faculté des lettres de Toulouse en 1895 conduit à la mise en cause d'un baccalauréat « pornographe » au motif qu'il cultive là le spectacle d'une passion incestueuse sans y joindre les vertueuses protestations par lesquelles Hyppolite accueille cette déclaration. L'aléa de l'épreuve est également souligné : on s'interroge beaucoup sur la possibilité de mettre en place un contrôle continu ou de tenir compte, à tout le moins, du passé scolaire de l'élève, afin de réparer d'éventuels accidents. De même la question de l'organisation d'un examen interne à chaque établissement se pose. Enfin, et de manière plus générale encore, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le sens d'un baccalauréat délivré par un enseignement supérieur dont les exigences apparaissent de plus en plus déconnectées de celles du secondaire. La difficulté excessive du baccalauréat est ainsi mise en cause. Celle-ci apparaît de plus en plus illégitime pour deux raisons principales :

- elle est liée au choix des humanités classiques comme mode de sélection, choix dont la légitimité est à présent largement mise en doute ;
- l'accès au baccalauréat étant le vecteur principal de toute élévation sociale, sa difficulté excessive apparaît à certains comme le signe d'une volonté d'empêcher de plus fréquentes progressions.

Les années 1890 sont donc celles où le baccalauréat se voit reprocher de n'être qu'un signe de distinction et où la figure des malheureux « recalés » devient l'incarnation vivante de ce reproche.

Annexe 5 : Accompagnement personnalisé, ENT et TIC : conduire vers l'autonomie ?

La réforme du lycée se met en place au moment où le ministère de l'éducation donne une forte impulsion au développement des Environnements Numériques de Travail (ENT). La place des TIC est mise en avant et il est recommandé que soit donnée une place aux outils numériques dans la formation des lycéens, en s'appuyant en particulier sur le déploiement des potentiels pédagogiques que permettraient les ENT. Au-delà d'un inventaire des outils (techniques) nous présenterons les pistes d'utilisation de ces moyens pour participer à l'accompagnement personnalisé des élèves et favoriser le développement de leur autonomie.

1- Rappels sur les ENT

On nomme Environnement Numérique de Travail (ENT) l'ensemble des moyens numériques (informatiques, télématiques, multimédia) qui accompagnent toutes les activités des établissements scolaires. Le ministère de l'éducation précise aussi : « *L'espace numérique de travail, parfois aussi appelé environnement numérique de travail, cartable électronique, cartable numérique ou bureau virtuel, est une plate-forme d'échanges qui rassemble tous les membres de la communauté éducative d'un établissement scolaire ou universitaire, et leurs interlocuteurs au sein des académies et des collectivités. C'est le prolongement numérique de l'établissement, accessible 7 jours sur 7* ». Il précise aussi : « *Chaque utilisateur se connecte à son ENT en se rendant sur une page web spécifique, sur laquelle il entre son nom et son mot de passe (on parle classiquement « d'identifiants »). Il accède ainsi à des services de base, personnalisés en rapport avec son activité* »

L'ENT recouvre les 6 domaines d'activité de l'établissement scolaire :

- Gestion administrative et comptable (incluant gestion des équipements – restauration)
- Gestion de la vie scolaire (absences, gestion des salles)
- Gestion organisation et suivi pédagogique (emplois du temps, notes...)
- Gestion pédagogique (espaces de travail pédagogiques, cours en ligne, travail collaboratif...)
- Gestion documentation information (gestion informatisée du CDI, circulation informations pédagogique...)
- Gestion communication et information (gestion de la communication interne et externe de l'établissement basée sur les moyens numériques, sites web, liens, etc.)

2- Liens entre ENT et Accompagnement Personnalisé

Suivi du parcours d'orientation de l'élève (BO 01-10 expérimentation livret de compétences)

Dans l'ENT, il est possible d'offrir aux élèves un espace qui leur permet de garder les traces de leur démarche d'orientation tout au long de la scolarité et de les utiliser pour construire leur projet d'avenir. En gardant dans son « carnet de bord » l'élève pourra relire son parcours afin d'en dégager les éléments de base de son projet. Il développera ainsi sa capacité réflexive. Il est possible dès à présent d'engager des démarches d'expérimentation.

Base des activités de projet (mini TPE)

A partir de l'ENT, des groupes de travail peuvent être utilisés pour permettre aux élèves de développer des projets de production autour de thématiques personnelles ou scolaires. Les mini TPE s'appuient ainsi sur ces espaces qui permettent de développer les compétences d'élèves dans les démarches de collaboration et de coopération.

Activités d'auto-documentation, de recherches individuelles

La mise à disposition d'outils d'aide à l'information et à la documentation doit permettre de favoriser le développement de l'autonomie de l'élève. En favorisant ce type d'activité, en autonomie avec des outils d'aide et un accompagnement à distance ou en présence par les enseignants, on peut leur permettre de mieux repérer l'information pertinente, de l'analyser et de l'utiliser de manière plus autonome.

Démarche réflexive et de formalisation du parcours personnel d'apprentissage

En permettant un archivage régulier du travail scolaire, dans l'espace personnel de l'élève. En y ajoutant la possibilité pour l'élève d'y inclure ses propres travaux non scolaires, on facilite la compréhension du parcours que l'élève suit. Lui permettre de prendre conscience de ce qu'il fait et de son évolution, par la reprise des documents (commentés par les enseignants ou non), et l'échange avec les pairs ou son enseignant tuteur, l'élève dispose d'un ensemble d'informations pour mieux se situer et progresser.

Travail méthodologique (schéma heuristiques, ...)

Le développement des TCI et des pratiques usuelles dans la vie quotidienne, on s'aperçoit que des dérives se produisent : impression de facilité, copiage, ... Les apprentissages méthodologiques peuvent être encouragés par les outils numériques. L'utilisation d'outils de cartographie des idées (mind mapping, cartes conceptuelles, schéma heuristiques...) , les espaces de travail collaboratif type web2.0 (genre facebook), les logiciels de simulations, les « serious game » sont autant d'occasions et d'outils pour accompagner la construction de méthodes personnelles de travail par l'élève.

Travail didactique selon les disciplines

Au sein des disciplines, les enseignants peuvent anticiper, enrichir ou prolonger le cours en proposant sur l'ENT des activités adaptées. Les élèves les plus volontaires y trouveront de quoi prolonger leur envie d'apprendre, les moins motivés pourront aussi y trouver les moyens de reprendre les cours (voire de réviser à l'approche des contrôles), les contenus à maîtriser, par des activités adaptées proposées par les enseignants.

3- Apports possibles des ENT au lycée

Au-delà de l'accompagnement personnalisé, la mise en place des ENT propose à l'ensemble de l'activité de l'enseignement au lycée un cadre d'outils sur lequel il est possible de s'appuyer pour permettre aux élèves de mieux progresser, en s'appuyant sur des moyens qu'ils utilisent couramment dans leur vie quotidienne.

Aide aux enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration pourront utiliser avec profit les accès à l'information, les outils de collaboration, les ressources en ligne pour enrichir le contexte d'apprentissage. Que ce soit dans des démarches de projet, d'investigation, de problématisation, les ressources numériques proposées au sein des ENT pourront facilement être mises en œuvre dans une pédagogie davantage centrée sur la découverte que sur le seul accès à des savoirs.

Préparation et prolongement des enseignements disciplinaires

Les programmes disciplinaires font de plus en plus référence à l'utilisation des moyens numériques. A côté des outils spécifiques aux disciplines, les ENT proposent des espaces communs pouvant facilement être mis en place pour enrichir les enseignements et favoriser le questionnement des élèves à partir d'une pédagogie du problème et de l'investigation.

Suivi individualisé des élèves

Parce que l'ENT offre des outils de communication personnelle et des outils de gestion d'espaces numériques privés, le suivi individualisé des élèves peut être enrichi. Au-delà du temps et de l'espace classe, les enseignants et les élèves pourront ainsi développer de nouvelles formes d'échange plus souples et plus adaptées au rythme quotidien. Par un échange plus personnalisé les outils de messagerie (instantanée ou non) et autres outils de communication (blog, wiki, voire twitter) permettront une relation plus personnelle entre élèves et enseignants.

Accompagnement des projets

Pour tous les projets de l'établissement les ENT sont des outils logistiques importants. Dans le cadre de la réforme des lycées, cette dimension du projet est constamment rappelée, que ce soit individuel ou collectif. L'usage des groupes de travail des forums et autres espaces communautaires ainsi que des outils plus spécifiques à la gestion et au suivi de projet permettront aussi aux élèves d'engager des démarches plus complexes et plus collectives que celles proposées habituellement dans l'organisation scolaire.

4- Quelques outils pour aller plus loin

Comme l'indique l'impulsion du ministère (circulaire de rentrée de Mars 2010) et le contenu du rapport Fourgous et les annonces qui suivent, il est désormais acquis que le numérique va encadrer les activités d'enseignement dans les lycées. Il existe déjà, parmi d'autres, des solutions qui fonctionnent effectivement dans les établissements.

Les outils de gestion de vie scolaire élargis

Scolinfo (Aplon), Ecole Directe (Statim) sont très présents dans les établissements et enrichissent leur offre d'outils de gestion de notes, de compétences, de même que des outils de cahier de textes numériques.

Les ENT pédagogiques

Des produits libres comme Moodle, Claroline ou Dokeos sont de plus en plus souvent déployés pour accompagner les tâches collaboratives et pédagogiques dans les établissements scolaires.

Des produits plus complets se développent dans les régions, NETEC en Bretagne (<http://www.netec.fr/>) , et d'autres projets dont on pourra suivre sur le site <http://projets-ent.com/> les évolutions.

Les autres outils

Des établissements testent divers outils comme les réseaux sociaux (facebook, twitter) pour améliorer la relation entre les membres des communautés éducatives. D'autres testent des ENT complets (Prométhée, etc) ou développent leurs propres solutions. IL faut rappeler pour terminer l'importance de situer ces développements dans le cadre des procédures de normalisation proposées par le ministère de l'éducation : <http://www.educnet.education.fr/services/ent/scolaire>

DOCUMENTS DE REFERENCE

Vers un nouveau Lycée en 2010

PRESENTATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA REFORME DU LYCEE

Vers un lycée qui assure la réussite de chaque élève

En l'espace d'une génération, le lycée a ouvert grand ses portes. Il a contribué à élever le niveau de qualification d'un nombre croissant de jeunes Français : aujourd'hui, 66 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat contre moins de 26 % en 1980. Mais force est de constater qu'il n'a pas atteint tous ses objectifs. Deux réalités pour s'en convaincre : chaque année, plus de 50 000 jeunes quittent définitivement le lycée sans le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue en première année universitaire. Conformément à l'ambition du Président de la République, nous réformons aujourd'hui le lycée général et technologique, après avoir réformé le lycée professionnel. Nous voulons qu'il tienne à nouveau toutes ses promesses. Un lycée qui réussit, c'est un lycée qui fait réussir chaque élève, c'est un lycée qui offre à chacun une perspective d'avenir. Le lycée que nous voulons, c'est un lycée qui refuse tous les fatalismes, un lycée qui tire vers le haut tous les élèves, un lycée qui permet aux plus méritants d'atteindre l'excellence. Une orientation plus personnelle, progressive et continue, un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité, une ouverture plus grande du lycée sur son époque. Voilà les trois chantiers essentiels qui guident notre réforme et sur lesquels je vous propose des mesures, inspirées des consultations menées depuis près d'un an par Richard Descoings, par la mission parlementaire de Benoist Apparu et par l'ensemble des académies. Ces propositions, je vous les présente dans un esprit de dialogue et de responsabilité, pour une entrée en vigueur dès septembre 2010 pour la classe de seconde. Ce lycée de demain, ce lycée au service de la réussite de chacun, c'est ensemble que nous allons le bâtir. Parce qu'il en va de l'avenir de notre jeunesse, de toute notre jeunesse.

MIEUX ORIENTER

Pour une orientation plus progressive

Aujourd'hui, l'orientation est brutale et définitive

- L'orientation est trop souvent irréversible. Dès l'âge de 15 ans, pour la plupart des lycéens, le choix des enseignements de détermination, d'une voie ou d'une série enferme l'élève dans un parcours, sans véritable possibilité de changement.
- Le redoublement est trop fréquemment l'unique réponse aux difficultés des lycéens.
- À l'issue de la classe de seconde, près d'un élève sur cinq ne passe pas en classe de première : ils redoublent, sont réorientés ou quittent le lycée. Les lycéens sont privés de la seconde chance à laquelle ils doivent pouvoir prétendre.
- L'orientation est source d'angoisse pour les élèves et les familles.

Demain, une orientation progressive et réversible

- Dédramatiser l'orientation grâce à des corrections de trajectoire possibles aux moments clés de la scolarité.
- Faire de la classe de seconde un vrai moment de détermination.
- Réduire les redoublements, dans l'intérêt des élèves, chaque fois que c'est possible.

Pour une orientation plus ouverte

Aujourd'hui, l'orientation est trop élitiste

- Il existe un grand déséquilibre entre les séries : 50 % des élèves de la voie générale choisissent la série scientifique (S) parce qu'elle offre un large accès à l'enseignement supérieur.
- Paradoxalement, certaines formations scientifiques du supérieur connaissent des problèmes de recrutement.
- Les débouchés des autres séries en termes de poursuite d'études et d'emploi ne sont pas suffisamment identifiés et valorisés.

- Les séries S.T.I. et S.T.L. et leurs programmes n'ont pas été rénovés depuis 1993.

Demain, une orientation ouverte à tous les talents

- Rééquilibrer les filières en diversifiant les voies d'excellence. Les talents sont multiples, les voies de la réussite doivent l'être aussi.
- Rénover les séries S.T.I. et S.T.L. pour les rendre plus lisibles et mieux préparer les lycéens aux études supérieures.
- Permettre à la série littéraire (L) d'offrir des débouchés plus ouverts vers les classes préparatoires et les études universitaires.

Pour une orientation plus juste

Aujourd'hui, l'orientation est subie

- Aujourd'hui, en classe de seconde, un enfant d'ouvrier a cinq fois moins de chances d'arriver en classe préparatoire qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.
- Les dispositifs d'information sur les cursus de l'enseignement supérieur, les débouchés et l'insertion professionnelle sont à la fois insuffisants et complexes.
- L'environnement social est discriminatoire pour le choix des parcours d'excellence : c'est l'orientation choisie pour les initiés et l'orientation subie pour les autres.
- Les réalités de l'entreprise et du marché de l'emploi sont trop souvent méconnues.

Demain, une orientation éclairée

- Renforcer, notamment grâce aux nouvelles technologies, les dispositifs d'information pour une meilleure compréhension des cursus, des formations dans l'enseignement supérieur et des perspectives en termes d'emploi.
- Permettre l'élaboration de projets d'orientation réfléchis grâce à un accompagnement personnalisé.
- Multiplier les rencontres entre élèves et acteurs économiques pour une meilleure connaissance des métiers et des formations.

MESURES PROPOSEES

- **Permettre les corrections de trajectoire**
 - Des sas de complément de programmes, pendant les vacances scolaires, pour permettre les corrections de trajectoire entre les séries au cours ou à la fin de l'année
 - Une classe de première avec un tronc commun et des enseignements de spécialité autorisant les corrections de trajectoire au cours ou à la fin de l'année
 - Deux enseignements d'exploration en classe de seconde, au lieu d'un seul, pour découvrir de nouvelles disciplines et mieux choisir son parcours
- **Proposer aux élèves volontaires un sas de remise à niveau durant les vacances scolaires pour réduire les redoublements**
- **Accompagner les élèves**
 - Un tutorat pour suivre individuellement chaque élève dès la classe de seconde
 - Une orientation active dès la classe de première
 - Une information accessible à tous à partir d'un numéro et d'un site uniques grâce à la généralisation de plateformes numériques
 - Des forums sur les métiers associant les parents d'élèves
 - Un temps consacré à l'orientation inscrit dans l'horaire de l'élève
 - Un « passeport orientation et formation » pour chaque élève
- **Rééquilibrer les séries générales et technologiques**
 - Rénover les programmes, repenser l'organisation pédagogique des séries S.T.I. et S.T.L.
 - Renforcer l'attractivité de la série L avec l'introduction d'enseignements nouveaux

Pour tous, un accompagnement personnalisé

Aujourd'hui, le lycée ne prend pas assez en considération les besoins de chaque élève

- 50 000 élèves quittent le lycée sans le baccalauréat, chaque année.
- 40 % des bacheliers ont redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité.
- 50 % des étudiants échouent lors de leur première année universitaire, parce qu'ils n'ont pas acquis au lycée les méthodes de travail et l'autonomie nécessaires.
- Pourtant, l'emploi du temps des lycéens français est, en moyenne, plus chargé de 25 % que dans les autres pays de l'O.C.D.E.

Demain, un lycée qui accompagne chaque élève

- Permettre à chaque lycéen de réussir et à chaque lycée d'être un lieu d'excellence.
- Mettre en place un accompagnement personnalisé pour tous, de la seconde à la terminale, sans alourdir l'emploi du temps de l'élève, avec notamment les objectifs suivants :
 - apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, dans les disciplines comme dans les méthodes,
 - permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances,
 - donner aux élèves des méthodes qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur,
 - accompagner le projet d'orientation.

Dans un cadre national réaffirmé, plus d'initiatives et de responsabilités

Aujourd'hui, l'organisation et la vie du lycée sont essentiellement définies au niveau central

- Les équipes pédagogiques disposent de marges de manœuvre insuffisantes pour atteindre les objectifs déterminés par les programmes nationaux.
- Le lycée d'aujourd'hui est trop contraint pour permettre aux équipes pédagogiques de proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque lycéen.

Demain, un lycée qui laisse la place aux initiatives

- Les objectifs, les programmes et les examens relèvent de la seule compétence nationale : ils restent nationaux. Ils doivent être garantis à tous les élèves, sur l'ensemble du territoire.
- Dans ce cadre, les méthodes pour atteindre les objectifs et pour mettre en œuvre les programmes nationaux doivent reposer sur la prise d'initiative, la responsabilité et la capacité d'innovation accrue des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques.

MESURES PROPOSEES

- **Mettre en place deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine et pour tous, de la seconde à la terminale, sans alourdir l'emploi du temps des élèves**
 - Aider ceux qui rencontrent des difficultés, avant qu'elles ne s'enracinent, pour prévenir l'échec et le décrochage
 - Développer les capacités d'autonomie, acquérir des méthodes, approfondir des sujets, s'entraîner à la prise de parole et à la prise de notes
 - Apporter aide et conseil pour l'orientation ou les changements de voie
- **Mettre en place des sas de complément de programmes, pendant les vacances scolaires, pour permettre les corrections de trajectoire entre les séries au cours ou à la fin de l'année**
- **Proposer aux élèves volontaires des sas de remise à niveau durant les vacances scolaires pour réduire les redoublements**
- **Dégager en termes horaires des marges de manœuvre au sein de chaque établissement pour mieux répondre à la diversité des situations**

MIEUX S'ADAPTER A SON EPOQUE

Pour un lycée qui favorise l'apprentissage des langues étrangères

Aujourd'hui, les bacheliers maîtrisent mal les langues étrangères, notamment à l'oral

- Alors que les langues étrangères sont indispensables pour être un acteur du monde d'aujourd'hui.
- Alors que les langues étrangères sont un des principaux critères de sélection pour accéder aux filières d'excellence et à l'emploi.
- Alors que les langues étrangères sont indispensables pour les échanges scientifiques, culturels et professionnels.

Demain, des bacheliers qui parlent les langues étrangères

- Offrir aux lycéens une formation leur permettant de maîtriser tant à l'oral qu'à l'écrit au moins deux langues étrangères, dont l'anglais.
- Favoriser les échanges européens et internationaux.

Pour un lycée qui favorise l'accès à la culture

Aujourd'hui, une ouverture inégale à la culture

- Le lycée n'arrive pas à réduire les inégalités d'accès à la culture liées aux origines sociales.
- Le cadre actuel du lycée ne favorise pas toujours le développement des projets culturels.
- L'inégalité d'accès à la culture accentue les discriminations dans l'accès aux filières sélectives (classes préparatoires et concours d'accès aux grandes écoles).

Demain, un accès plus large à la culture pour tous les lycéens

- Ouvrir davantage les lycées sur le monde de la culture.
- Encourager les élèves à participer à la vie culturelle locale et nationale.

Pour un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens

Aujourd'hui, une formation insuffisante à la prise de responsabilité

- Les textes portant sur les droits et devoirs des lycéens (créer son association, tenir une réunion, publier un journal, etc.) ont été écrits il y a presque 20 ans.
- La participation des lycéens à la vie de l'établissement n'est pas valorisée dans la scolarité.

Demain, un apprentissage renforcé de la responsabilité

- Valoriser l'engagement et l'esprit d'initiative de chacun : monter et financer un projet, représenter ses pairs, s'associer aux prises de décision, etc.
- Accroître le rôle des instances représentatives des lycéens (C.V.L.).

MESURES PROPOSEES

- Généraliser l'apprentissage des langues étrangères en groupes de compétences
- Développer les enseignements en langues étrangères (histoire, sciences, etc.)
- Poser le principe que chaque établissement doit nouer un partenariat avec au moins un établissement européen et favoriser les partenariats avec des établissements étrangers
- Favoriser les séjours linguistiques au cours de la scolarité et les valoriser dans le cursus de l'élève
- Renforcer l'apprentissage oral des langues étrangères grâce à l'usage des nouvelles technologies
- Instituer un « référent culture » dans chaque lycée

- Permettre l'accès aux films du patrimoine grâce à un service de vidéo à la demande dans les établissements
- Informer sur l'actualité culturelle nationale et locale
- Permettre la diffusion des manifestations culturelles nationales via les nouvelles technologies
- Favoriser des programmes d'enseignement davantage tournés vers la culture
- Mettre en place le livret de compétences
- Moderniser les textes régissant les droits et les devoirs des lycéens en associant le Conseil national de la vie lycéenne à leur réécriture
- Renforcer la formation des délégués de classe et des membres des conseils des délégués pour la vie lycéenne
- Valoriser l'engagement des lycéens en reconnaissant leurs initiatives, y compris en dehors du temps scolaire
- Développer les nouvelles technologies pour un meilleur travail participatif au sein des instances académiques de la vie lycéenne
- Faciliter la création et la gestion d'associations par les lycéens dans les domaines culturels et sportifs

JORF n°0023 du 28 janvier 2010

Arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.

...

Article 1

La classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole est une classe de détermination qui prépare les élèves au choix des parcours du cycle terminal conduisant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique, au brevet de technicien et au brevet de technicien agricole et, au-delà, à réussir leurs études supérieures et leur insertion professionnelle.

Article 2

Conformément aux dispositions de l'article D. 333-3 du code de l'éducation susvisé, les enseignements de la classe de seconde comprennent, pour tous les élèves, des enseignements généraux communs, des enseignements optionnels d'exploration offerts au choix des élèves. Ces derniers ont également la possibilité de suivre un enseignement optionnel facultatif. Un temps d'accompagnement personnalisé est intégré dans les enseignements obligatoires de cette classe. La liste des disciplines et leur horaire sont fixés dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3

Les enseignements généraux ont un horaire et un programme identiques pour tous les élèves.

Article 4

Les enseignements d'exploration visent à faire découvrir aux élèves des enseignements caractéristiques des séries qu'ils seront amenés à choisir à l'issue de la classe de seconde générale et technologique, ainsi que les études supérieures auxquelles ces séries peuvent conduire. Leur suivi ne conditionne en rien l'accès à un parcours particulier du cycle terminal.

L'élève choisit deux enseignements selon les modalités suivantes :

- le premier enseignement d'exploration est, au choix, un enseignement de sciences économiques et sociales ou un enseignement des principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ;
- le second enseignement d'exploration doit être différent du premier ; il est choisi parmi les enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales / principes fondamentaux de l'économie et de la gestion / santé et social / biotechnologies / sciences et laboratoire / littérature et société / sciences de l'ingénieur / méthodes et pratiques scientifiques / création et innovation technologiques / création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines / langue vivante 3 / langues et cultures de l'Antiquité : grec / langues et cultures de l'Antiquité : latin.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si l'élève a choisi son deuxième enseignement d'exploration parmi les enseignements ci-après, il peut choisir un troisième enseignement d'exploration, différent du deuxième, parmi ces mêmes enseignements : santé et social / biotechnologies / sciences et laboratoire / sciences de l'ingénieur / création et innovation technologiques.

L'élève peut également choisir de remplacer les deux enseignements d'exploration par l'un des trois enseignements d'exploration suivants : éducation physique et sportive / arts du cirque / création et culture design.

Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole, les élèves suivent obligatoirement l'enseignement « écologie, agronomie, territoire et développement durable » en second enseignement d'exploration. Sous réserve des enseignements figurant en annexe dont le volume horaire annuel est différent, les enseignements d'exploration représentent chacun 54 heures d'enseignement par élève sur l'année scolaire. Ils peuvent être dispensés sur un rythme autre qu'hebdomadaire. Les enseignements d'exploration sont choisis par les élèves parmi ceux offerts par leur établissement. A titre dérogatoire, un élève peut suivre une partie des enseignements dans un autre établissement que celui où il est inscrit, dans le cas où ces enseignements ne peuvent être dispensés dans ce dernier, lorsqu'une convention existe à cet effet entre les deux établissements.

Article 5

Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit. Son volume est arrêté par les recteurs sur une base de 10 h 30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement. Son utilisation dans le cadre de l'établissement fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectif réduit tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

Article 6

Les élèves peuvent en outre choisir un enseignement facultatif dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté. Cet enseignement favorise une ouverture vers d'autres domaines que ceux suivis dans le cadre des enseignements d'exploration. Un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

Article 7

L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins. Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires. L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles par élève ; il peut être utilisé sur une base de deux heures hebdomadaires. L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal. Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-4 du code de l'éducation, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique, soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement.

Article 8

Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation.

Article 9

Dans les conditions prévues par l'article D. 331-34 du code de l'éducation, les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau, notamment pour éviter un redoublement. Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles, pour leur permettre de changer d'orientation, dans les conditions prévues par l'article D. 333-18-1 du code de l'éducation.

...

CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

DISCIPLINES	HORAIRE ÉLÈVE
Enseignements communs	
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Mathématiques	4 heures
Physique-chimie	3 heures
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 heures
Education civique, juridique et sociale (c)	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 heures
Heures de vie de classe	10 heures annuelles
Enseignements d'exploration / Deux enseignements d'exploration, avec :	
Un premier enseignement d'exploration au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30

Un second enseignement d'exploration, différent du premier enseignement retenu, au choix parmi :	
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Littérature et société	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Langue et culture de l'Antiquité : latin / Langue et culture de l'Antiquité : grec / LV3 (a) (b)	3 heures
Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (e)	3 heures
Par dérogation trois enseignements d'exploration au choix parmi :	
D'une part, sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
D'autre part, deux enseignements distincts parmi :	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Par dérogation un seul enseignement d'exploration au choix parmi :	
Education physique et sportive (d)	5 heures
Arts du cirque	6 heures
Création et culture design	6 heures
Enseignements facultatifs	
Un enseignement au choix parmi :	
Langue et culture de l'Antiquité : latin / Langue et culture de l'Antiquité : grec / LV3 (a) (b)	3 heures
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 heures
Education physique et sportive	3 heures
Hippologie et équitation (e)	3 heures
Pratiques sociales et culturelles (e)	3 heures
Pratiques professionnelles (e)	3 heures
Atelier artistique	72 heures annuelles
<p>Nota. — Un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.</p> <p>(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.</p> <p>(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.</p> <p>(c) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit.</p> <p>(d) Cet enseignement ne peut se cumuler avec l'enseignement facultatif d'EPS.</p> <p>(e) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.</p>	

Bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010 : Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique

L'accompagnement personnalisé concerne la classe de seconde générale et technologique à compter de la rentrée 2010, les classes de première à compter de la rentrée 2011 et les classes terminales à compter de la rentrée 2012 (cf. articles R. 421-2, R. 421-41-3, R. 421-44, D. 333-2 du code de l'Éducation et les arrêtés relatifs à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde et du cycle terminal général en date du 27 janvier 2010, publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010).

Principes de l'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée.

L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation pour chaque élève.

Contenus

L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant notamment :

- le travail sur les compétences de base : compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression et communication écrites et orales, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication, activités contribuant au renforcement de la culture générale (conférences), aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral, etc.
- les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs ;
- la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi prenant appui sur le passeport orientation formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentants des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc. L'accompagnement tient compte des entretiens personnalisés d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues. Les parents sont associés à ces entretiens.

Les différentes formes et modalités de l'accompagnement personnalisé peuvent être proposées aux élèves, selon l'évolution des besoins de ces derniers, à des moments et à des rythmes différents tout au long de leur scolarité.

L'accompagnement personnalisé :

- en classe de seconde, permet avant tout à l'élève de se doter de méthodes pour tirer profit de ses études et construire un projet personnel ;
- en classe de première, favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation tout en lui permettant de développer son projet d'orientation post-bac. L'articulation avec le travail réalisé en TPE est à valoriser ;
- en classe terminale, prend appui sur les enseignements spécifiques, et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées. Il contribue à la préparation à l'enseignement supérieur.

Mise en œuvre

L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé. Ce projet est examiné par le conseil pédagogique, qui en débat, et formalise la proposition. Le conseil des délégués pour la vie lycéenne est consulté sur ce projet. La proposition est présentée par le proviseur à l'approbation du conseil d'administration.

Sous l'autorité du chef d'établissement, l'équipe pédagogique met en œuvre les choix retenus par le conseil d'administration, et le professeur principal en assure la coordination.

Tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, peuvent participer à l'accompagnement personnalisé dans le cadre de leur service ou en heures supplémentaires. Les professeurs en charge de l'accompagnement personnalisé peuvent s'appuyer sur l'aide du conseiller principal d'éducation ainsi que celle des conseillers d'orientation-psychologues.

L'ensemble des ressources de l'établissement, en particulier le centre de documentation et d'information, ainsi que les partenariats que le lycée a constitués, sont mobilisés. L'accompagnement personnalisé fait l'objet d'une évaluation en fin d'année à laquelle participe le conseil pédagogique.

Formation, accompagnement des professeurs et ressources pédagogiques

Des actions spécifiques de formation seront mises en place, dans le cadre du programme national de pilotage, en direction des corps d'encadrement. Une attention particulière sera portée à la formation des personnels de direction pour la mise en place de l'accompagnement personnalisé, dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Dès le premier semestre 2010, les enseignants seront spécifiquement formés à l'accompagnement personnalisé et des ressources nationales seront proposées aux équipes sur le site Éduscol. S'agissant de l'orientation, « 15 repères pour la mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations » sont en ligne à l'adresse suivante : eduscol.education.fr/parcours-decouverte. Des outils spécifiques sont également développés par l'Onisep.

Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 - Encart n°2 du 18 mars 2010

(extraits)

...

La réforme du lycée, qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée, ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen, en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;

- mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;

- mieux adapter le lycée à son époque, notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes.

...

Mieux accompagner et orienter les élèves

La réforme de la voie générale, comme celle de la voie technologique, suppose son appropriation par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Ainsi, tous les enseignants sont potentiellement concernés par l'accompagnement personnalisé, qui a vocation à être inscrit dans leur service. À cet effet, ils devront développer le travail en interdisciplinarité et veiller à mobiliser l'ensemble des ressources, notamment celles des centres de documentation et d'information. Un maximum d'entre eux doit être encouragé à participer aux nouveaux dispositifs de tutorat et de stages. Les chefs d'établissement sont le levier nécessaire de cette appropriation de la réforme par l'ensemble de la communauté. Il leur incombe en particulier de veiller au respect des objectifs des nouveaux dispositifs ainsi qu'à leur cohérence globale. Par exemple, l'accompagnement personnalisé ne doit pas se limiter à du soutien dans une ou deux disciplines ; il comprendra obligatoirement un temps de conseil à l'orientation pour tous les élèves.

De surcroît, les chefs d'établissement sont les principaux artisans de l'utilisation de l'enveloppe horaire mise à disposition pour les classes de seconde pour s'adapter au mieux aux besoins locaux. En effet, c'est à eux que revient de présenter au conseil d'administration le projet d'utilisation de ces heures qu'ils auront élaboré avec le conseil pédagogique. Cette enveloppe laisse une grande liberté à l'établissement puisque, désormais, tous les enseignements peuvent bénéficier de la mise en place de groupes à effectif réduit et que rien n'impose que ces heures soient consommées de manière régulière chaque semaine. Toutefois, ils veilleront à ce que certains temps d'enseignement bénéficient en priorité de la mise en place de ces groupes : ainsi, l'accompagnement personnalisé doit bénéficier d'au moins deux heures sur l'enveloppe (soit au minimum quatre heures professeurs), pour éviter les dédoublements traditionnels. À cet égard, le recours accru aux emplois du temps en barrettes s'avère incontournable, pour une mutualisation des ressources.

JORF n°0023 du 28 janvier 2010

Décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (extraits) / NOR: MENE0929852D

Article 6

...

Le conseil pédagogique

Composition

Le conseil pédagogique comprend les membres mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 421-5 (*Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement*). Le nombre des professeurs s'ajoutant à ceux prévus par cette disposition est arrêté par le conseil d'administration.

Le chef d'établissement désigne, en début d'année scolaire, les membres du conseil pédagogique et les suppléants éventuels parmi les personnels volontaires, après consultation des équipes pédagogiques intéressées. Il en informe le conseil d'administration lors de la réunion qui suit cette désignation. Il porte la composition du conseil pédagogique à la connaissance de la communauté éducative par voie d'affichage. En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement, le conseil pédagogique est présidé par son adjoint. Le conseil pédagogique peut entendre toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités et des caractéristiques de l'établissement.

Compétences

Pour l'exercice des compétences définies à l'article L. 421-5, le conseil pédagogique :

1° Est consulté sur :

- la coordination des enseignements ;
- l'organisation des enseignements en groupes de compétences ;
- les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves ;
- la coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires ;
- les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation ;
- les modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers.

2° Formule des propositions quant aux modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration.

3° Prépare en liaison avec les équipes pédagogiques :

- la partie pédagogique du projet d'établissement, en vue de son adoption par le conseil d'administration ;
- les propositions d'expérimentation pédagogique, dans les domaines définis par l'article L. 401-1 du code de l'éducation.

4° Assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R. 421-20.

5° Peut être saisi, pour avis, de toutes questions d'ordre pédagogique par le chef d'établissement, le conseil d'administration ou la commission permanente.

Fonctionnement

Le président fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil. Il convoque les membres du conseil pédagogique au moins huit jours avant la séance, ce délai pouvant être ramené à trois jours en cas d'urgence. Le conseil pédagogique se réunit au moins trois fois par an et en tant que de besoin à l'initiative de son président ou à la demande de la majorité de ses membres. Il établit son règlement intérieur. Le conseil pédagogique ne peut valablement siéger que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil pédagogique est convoqué, au plus tôt le jour suivant celui de sa première convocation et au plus tard avant la tenue du conseil d'administration le plus proche, en vue d'une nouvelle réunion ; il se prononce alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

BIBLIOGRAPHIE

Sites Internet

Le nouveau lycée : repères pour la rentrée 2010

http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycée/91/8/Nouveau-lycee-Reperes-pour-la-rentree-2010

Un document téléchargeable sur le site du Ministère de l'Éducation nationale qui précise notamment les mesures concrètes entrant en vigueur en septembre 2010 pour la classe de seconde.

Réforme du Lycée général et technologique

Réforme du lycée : ce qui change

<http://eduscol.education.fr/cid49773/reforme-du-lycée.html>

Dossier Eduscol

BO spécial n°1 du 4 février 2010

<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html>

Décret, arrêtés et circulaires relatifs à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique.

BO n°11 du 18 mars 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid50863/mene10068120.html>

Texte intégral de la circulaire de préparation de la rentrée 2010.

Nouveaux programmes de la classe de seconde au Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid51395/nouveaux-programmes-de-la-seconde-bulletin-officiel-special-du-29-avril-2010.html>

La réforme du lycée sur le portail documentaire du CEPEC

<http://cepecdoc.superdoc.com/modules/edito/content.php?id=26&pid=0>

Revue

L'accompagnement dans tous ses états

Collectif

Cahier d'éducation & devenir n°6, décembre 2009

Aider les élèves ?

Coordonné par Sylvie Grau et le CRAP

Cahiers pédagogiques n°436, octobre 2005

Aider à travailler, aider à apprendre

Coordonné par Jean-Michel Zakhartchouk

Cahiers pédagogiques n°336, septembre 1995

Donner du sens à l'orientation

Collectif

Enseignement catholique actualités n°325, juin-juillet 2008

L'orientation

Collectif

Cahiers pédagogiques n°463, mai 2008

Éduquer en orientation : enjeux et perspectives

Collectif

Orientation scolaire et professionnelle (L'), HS vol 30, juillet 2001

Ouvrages

L'accompagnement à la scolarité

Le Bail, Jean-Michel

CRDP Amiens, 2007

L'accompagnement en éducation et en formation : un projet impossible ?

Le Bouedec, Guy ; Du Crest, Arnaud ; Pasquier, Luc ; Stahl, Robert

L'Harmattan, 2001

Faire ses devoirs : enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire

Rayou, Patrick (sous la dir.)

Presses Universitaires de Rennes, 2009

Des méthodes pour le lycée

Houdard-Merot, Violaine

Hachette Education, 1992

Le travail autonome, comment aider les élèves à l'acquisition de l'autonomie

Liquète, Vincent - Maury, Yolande

Armand Colin, Paris, 2007

Travailler autrement au lycée

Gaspari, Emile

CRDP de Montpellier, 1998

L'orientation, c'est l'affaire de tous : les pratiques

Coordonné par Dominique Odry

CRDP d'Amiens, 2007 collection Repères pour agir : dispositifs

NB : ces documents sont disponibles au Centre de documentation du CEPEC

PROPOSITIONS DE FORMATION 2010/2011

Mettre en oeuvre le « nouveau Lycée » à la rentrée 2011.

Ce stage doit permettre à des enseignants et des responsables d'établissement de s'inscrire dans une démarche de résolution de problème afin de concevoir un projet adapté aux besoins des élèves et aux réalités de leur contexte (moyens horaires, finalités partagées...)

Il s'agira ainsi :

- D'analyser la pertinence et la cohérence de cette réforme au regard des enjeux actuels du Lycée et d'explorer les pistes sur lesquelles il reste des marges de manœuvre.
- D'échanger et de mutualiser les organisations retenues pour la classe de Seconde (Accompagnement personnalisé, Tutorat, Enseignement d'exploration, stages, projet culturel...)
- De rédiger un projet faisant apparaître les compétences et attitudes à développer sur le cycle terminal et l'organisation correspondante du Lycée.

7 et 8 avril 2011
Paris
Prix : 331 €
M.Saroul et L.Bouchard
Code : 11170090

21 et 22 avril 2011
Lyon-Craponne
Prix : 300 €
M.Saroul et L.Bouchard
Code : 11620058

Orientation Active et liaison avec l'Enseignement Supérieur

Ce stage s'articule autour de deux axes :

1. Améliorer la liaison avec l'enseignement supérieur.

A partir de témoignages d'établissements, d'apports conceptuels et méthodologiques, de temps de rencontre avec des responsables de différentes structures de l'Enseignement Supérieur (Universités, BTS, DUT, Prépa, Ecoles...) et de travaux en atelier, ce stage se donne pour objectifs de :

- Concevoir le plan de formation aux compétences d'orientation des élèves du Lycée.
- Proposer un forum de rencontres avec les responsables de filière d'enseignement supérieur pour mettre à jour ses informations et tester la pertinence du plan de formation à l'orientation et les modalités de partenariat.

2. Se former à l'accompagnement et à la conduite d'entretiens

Il s'agira à partir d'un point sur ses propres postures en entretien, d'identifier les préalables et de se doter de conduites à tenir facilitantes.

9 et 10 décembre 2010
Lyon-Craponne
Prix : 300 €
M.Saroul et L.Bouchard
Code : 11620144

Accompagnement personnalisé et tutorat en classe de Seconde

Les objectifs du stage sont les suivants :

- Définir les fonctions et modalités de l'accompagnement personnalisé et du tutorat (charte, complémentarité des fonctions, diversité des approches et postures...).
- Construire le dispositif d'année (emploi du temps...).
- Se former aux compétences nécessaires pour mettre en oeuvre cet accompagnement : séquence d'aide, entretien (écoute...).
- Définir les indicateurs d'évaluation d'un projet d'accompagnement.

6 au 8 décembre 2010
Lyon-Craponne
Prix : 420 €
M.Saroul et L.Bouchard
Code : 11620110

Renseignements et inscriptions : Service des stages : 04.78.44.70.97 / stages@cepec.org

LA COLLECTION DES POINTS DE REPERE POUR LE LYCEE

BULLETIN DE COMMANDE

(à retourner au **CEPEC – Service Publications – 14 voie Romaine 69290 CRAPONNE**)

Mme Mlle M. NOM : _____ Prénom : _____
Tél. _____ Fax : _____ e-mail : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Je commande

→ les numéros suivants de *Points de Repère*

- **Réforme du Lycée : La nouvelle classe de Seconde et l'accompagnement personnalisé**
.....exemplaires à **10 €** soit€
- L'ECJS :Téléchargement gratuit sur www.cepec.org
- Les T.P.E. n°1 :Téléchargement gratuit sur www.cepec.org
- Les T.P.E. n°2 :Téléchargement gratuit sur www.cepec.org
- Evaluer au lycée :exemplaires à **8 €** soit €
- Les groupes de compétences en langues.....exemplaires à **8 €** soit €
- L'Aide Individualisée n°1 :exemplaires à **8 €** soit €
- L'Aide Individualisée n°2 :exemplaires à **8 €** soit €
- L'Aide Individualisée n°1 et 2 :exemplaires à **14 €** soit €
- Les heures de vie de classe :exemplaires à **8 €** soit €
- Le conseil de classe :exemplaires à **8 €** soit €
- Le temps scolaire :exemplaires à **8 €** soit €
- Offre spéciale : vie scolaire (voir ci-dessous)exemplaires à **20 €** soit €

+ Frais de port de.....€

Ci-joint un chèque de.....€

Offre spéciale - Vie scolaire :
Heures de vie de classe
+ Conseil de classe +
+ Temps scolaire : 20 €



CEPEC – Service Publications
14 voie Romaine 69290 CRAPONNE

**Frais de port à rajouter au total de
chaque commande :**

- 1 document : **2,70 €** de frais de port
- 2-3 documents : **4,70 €** de frais de port
- 4-5 documents : **5,70 €** de frais de port
- 6-7 documents : **6,70 €** de frais de port
- Au-delà de 7 documents, nous consulter...